

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 110 (1974)

Heft: 24

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

24

Montreux, le 30 août 1974

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

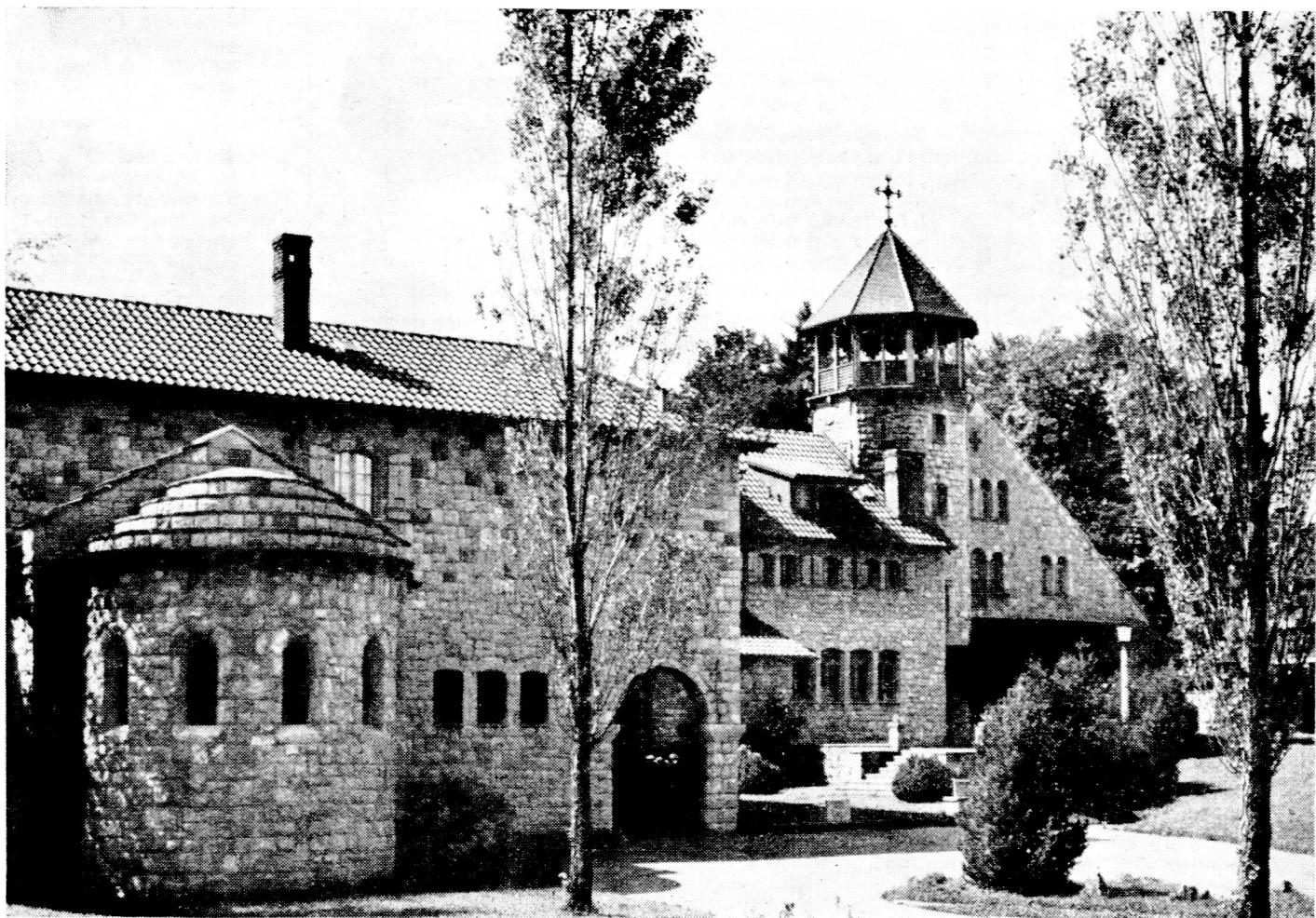
et bulletin corporatif

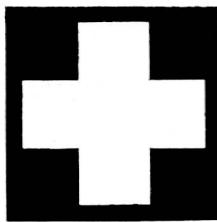
Dans ce numéro :

Congrès SPR 1974

Rapport sur l'introduction de l'allemand

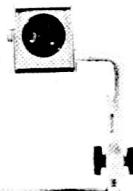
Séminaire SPV de Crêt-Béjard





Ecoles suisses et 20 ans Ofrex S.A.

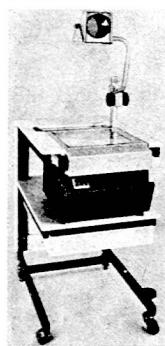
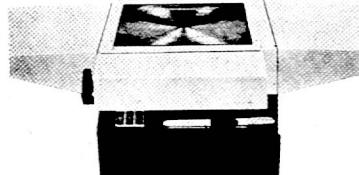
OFREX



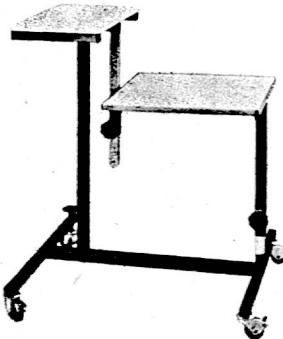
◀ Ce rétro-projecteur est conçu pour l'avenir. Puissant, extraordinaire. Objectif spécial 1 : 4,5/355 mm. Table de travail antimagnétique. Lampe halogène 800 Watts. Ventilateur radial indépendant. Câble de 6 m.



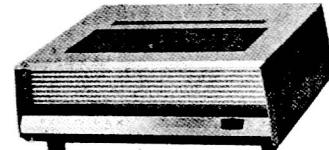
◀ Chariot de projection — pupitre d'instituteur. Combinaison idéale pour une projection « Over-head » fonctionnelle. Pratique et élégant.



◀ Chariot de projection Westermann avec dessus de table Universel permettant l'utilisation de tous les projecteurs courants, avec tiroir et compartiment spécial pour matériel de bureau. Permet de travailler assis ou debout.



◀ Table de projection stable et compacte pour rétro-projecteurs. Châssis en tube carré avec 3 roulettes à l'extrémité, frein et roulette stabilisatrice. Plateau 50 X 50 cm.

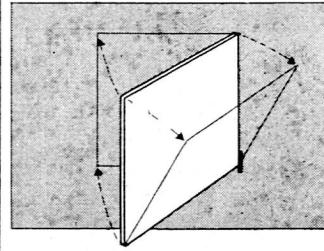


◀ Duplicateur modèle Consul Automatic, à main, avec entraînement automatique du papier. Appareil simple et robuste pour les écoles.

◀ Thermo-copieur Fordifax MK-8A, entièrement automatique et pratiquement infaillible. Cet appareil devrait se trouver dans chaque école.

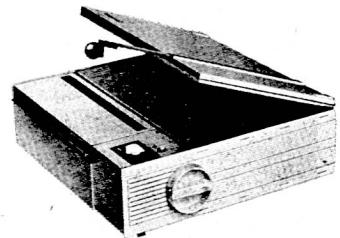
Nouveau ! Direct-Copy-Set.
Film transparent avec effet de profondeur permettant d'écrire directement à la machine à écrire, au stylo à bille ou au crayon. Reproduction propre, nette, sans tache et durable.

Une exclusivité Ofrex.



◀ Le nouvel écran de projection OFREX mobile et inclinable. Surface de projection lisse et stable, avec bordure blanche. Bonne qualité de réflexion.
Mod. A 150 X 150 cm.
Mod. B 180 X 180 cm.

◀ Photocopieur Ravenna SE-A4 électronique. Permet de prendre des photocopies dans des cahiers, livres ou feuilles volantes. Minuterie électronique et automation.



Nos spécialistes vous renseignent volontiers et sans engagement à notre **exposition permanente à la Maison Ofrex**.

Demandez le nouveau catalogue en utilisant le coupon ci-contre. Il contient tout pour l'enseignement audio-visuel, les appareils d'enseignement scolaire, les accessoires ainsi que des nouveautés...

le tout livrable par le même fournisseur.

OFREX S.A. 1000 LAUSANNE

rue du Midi 15, tél. (021) 22 38 82

OFREX AG 8152 Glattbrugg

Flughofstrasse 42, Tel (01) 810 58 11

Coupon

Nom

Rue

Lieu/N° postal

Téléphone

A envoyer à OFREX S.A., rue du Midi 15, 1000 Lausanne

Veuillez s.v.p. m'envoyer gratuitement et sans engagement votre **nouveau catalogue n° 4** (valable dès le 1.4.1974)

Sommaire

EDITORIAL	
En guise de rappel	533
COMITÉ CENTRAL	
Congrès SPR 1974	534
Rapport final de la commission	
« Deuxième langue »	535
21e semaine pédagogique internationale	536
Association d'Auberges de la jeunesse	538
Action « Enfants du Vietnam »	538
Informations CMOPE	538
VAUD	
Remerciements	540
Appel aux membres de la SPV	540
Activités du comité cantonal en juin	541
Assemblée des délégués	541
Informations — documents	541
Société pédagogique vaudoise	541
XVII séminaire d'automne de la SPV, 1974	542
Inscriptions au gymnase du soir	549
Association vaudoise des Auberges de la jeunesse	549
GENEVE	
Quelques mots du nouveau président	549
NEUCHÂTEL	
Comité central	550
Vers la conclusion de l'affaire SPN-VPOD	550
JURA	
Le canton du Jura est né	551
La pléthora	551
Plus de 1000 enseignants à Tramelan	552
Aux secrétaires des sections	552
Appel aux maîtres primaires de 8 ^e et 9 ^e années	553
Section de Porrentruy	553
Passage de l'école enfantine à l'école primaire	554
Centre de perfectionnement	554
FRIBOURG	
Vœux de fructueuse année scolaire	554
L'instruction civique au banc de l'école primaire	555
DIVERS	
Service de placements SPR	556
Normes minima pour garantir la liberté d'expression à la télévision	557
Itinéraires grammatical 5 ^e année	557
Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique	558
Brèves nouvelles UNESCO	558

En guise de rappel

Il est un fait : ce premier bulletin vous retrouvera tous à la tâche ou à la veille de la reprise d'une nouvelle année scolaire. Il est une tradition pour le rédacteur romand dans un tel numéro : tenter de brosser un rapide panorama des échéances de la future année scolaire. Je m'y conforme donc, non par esprit de tradition, mais convaincu que certains rappels ne sont peut-être pas inutiles dans le contexte d'évolution scolaire rapide qu'est le nôtre.

Sur le plan interne d'abord, 1974/75 verra la fin d'une législature et même d'un type d'organisation si l'on se réfère à l'adoption des nouveaux statuts votés par la dernière assemblée des délégués. Un comité central nouvelle formule, sans canton Vorort, sortira donc des décisions cantonales en matière de désignation des délégués. C'est un acte important. Pour les sections d'abord qui, grâce à leurs porte-parole, peuvent faire valoir leur point de vue, exposer leurs problèmes dans une diversité à la mesure de la Romandie. Mais c'est aussi fondamental pour la SPR qui bien souvent progresse proportionnellement à la disponibilité, à l'intérêt et à la qualité des délégués qui l'animent tant au sein de l'exécutif qu'au niveau des innombrables commissions engendrées par la coordination.

Mais en 1974/75 c'est aussi l'an deux de la coordination dans les faits, comprenez dans le quotidien des programmes de plusieurs degrés primaires. Et sans pessimisme aucun, les premiers intéressés constatent que cela n'est pas aussi facile qu'il n'y pouvait paraître à l'époque. Depuis l'idée de base, généreuse, du Congrès de Biel en passant par CIRCE I et ses sous-commissions, il faut maintenant en arriver à l'application pratique. Pour certains, dans la lancée de leurs études, le passage est naturel, progressif. Pour d'autres, il signifie souvent un effort de renouvellement non négligeable, des cours et quelquefois même la remise en question d'un mode d'enseignement, d'une attitude pédagogique. Moments ardu, peut-être même désécurisants, moments inévitables de transition. Dans ce contexte, le rôle de notre association faitière doit être réaffirmé : après avoir été l'instigatrice du mouvement, après avoir cautionné l'élaboration des programmes, elle doit participer, davantage encore, à leur mise en application. Elle doit contribuer, avec d'autres, à corriger les manques ou les excès, à soigner les maladies d'enfance propres à toute réalisation confrontée pour la première fois aux réalités pratiques tant il est vrai que les programmes romands ne vaudront que par la qualité et l'enthousiasme du corps enseignant qui les applique. Dans cette perspective il appartient à chacun, au travers des sections et de la SPR, d'apporter sa contribution à la réalisation en cours.

D'autres secteurs ne manqueront pas de retenir notre attention durant cette année scolaire. CIRCE II, rédigeant les programmes des années 5 et 6, nous livrera partiellement au moins le fruit de ses travaux. Le projet de programme mathématique est présentement soumis à consultation. Comme pour les programmes de CIRCE I, une large consultation sera organisée par le truchement de notre journal et des sections cantonales. Enfin, les tentatives de coordination suisse au travers de KOSLO et des différentes commissions fédérales ne manqueront pas d'alimenter les ordres du jour des différents organismes de la SPR.

Dans cette perspective, bonne année à tous.

F. Bourquin.

éditeur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :
François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :
Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Administration, abonnements et annonces : **IMPRIMERIE CORBAZ S.A.**, 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 379.

Prix de l'abonnement annuel :
Suisse Fr. 30.— ; étranger Fr. 40.—



Sortie imminente du rapport SPR 1974 : L'école, perspectives nouvelles

Les dés sont jetés, le plomb coulé, le rapport SPR 1974 est sous presse. Ces tous prochains jours, vous trouverez dans votre boîte à lettres cette brochure sobre et discrète ; discrète d'allure.

Face à la diversité des individus, aux inégalités qu'ils manifestent, l'école se doit d'offrir à chacun les possibilités de se réaliser et de se développer pleinement.

OUVREZ, LISEZ

Ou plutôt :

Jetez d'abord un coup d'œil sur la table des matières : vous aurez, en raccourci, une idée de la démarche suivie par la Commission SPR tout au long de 15 mois de réflexion, de discussions, d'affrontements, de confrontations, pour parvenir à mettre sur pied un projet aussi dynamique et réaliste que possible. Un avant-propos, tout de sagesse et de philosophie, dû à la plume « multicéphale » du bureau SPR et un préambule, en forme d'avertissement, de la Commission du rapport, font office de préface.

Le rapport lui-même est divisé en deux parties :

I. L'ÉCOLE

A retenir 3 titres importants :

- Une remise en question fondamentale.
- Discussion de 6 caractéristiques de l'école,
- Les fonctions de l'école actuelle.

II. PERSPECTIVES NOUVELLES

Des chapitres, des sous-titres qui ne manqueront pas de susciter intérêt et discussion :

- Ni retour en arrière, ni persévérence inconsciente.
- Visées.
- L'avenir.
- L'enseignant, etc.

Tout au long de ces quelque 150 pages, nous avons tenté, après avoir dressé un bilan de l'école et de ses possibilités actuelles, de tracer, sommairement peut-être — le travail n'est pas achevé : il reviendra aux membres de la SPR de dire s'il faut poursuivre les travaux ou, au contraire, lever le chantier — des perspectives nouvelles pour une projet d'école à dimensions romandes, assez souple pour s'adapter à nos diverses conditions et particularités régionales ou cantonales, mais cohérent aussi, parce que guidé par des objectifs minimums définis en commun.

Les qualités qu'il cherche à promouvoir chez ses élèves doivent être en premier lieu les siennes : l'enseignant sera d'abord un être équilibré, lucide, responsable.

L'éducation ne peut pas ne pas être intégrante d'un projet de société, elle doit, de ce fait, être considérée comme un domaine politique.

Pour votre gouverne, signalons que vous trouverez de nombreux encadrés tels ceux cités ci-dessus et choisis au hasard du rapport : ils reprennent de manière succincte l'essentiel du sujet traité dans tel chapitre ou paragraphe.

« A la fin du XX^e siècle, plus qu'à aucun moment de l'histoire, l'option est posée en ces termes : ou bien former des élites pour guider la masse et des cadres pour la maintenir dans les structures établies, ou bien donner à tous les individus malgré leur diversité et l'inégalité de leurs aptitudes, les moyens de compréhension et d'expression leur permettant de s'associer à la vie et d'intervenir dans la gestion de la communauté. »

SNI, *L'école fondamentale*, p. 35.

Beaucoup de citations également dans « Ecole, perspectives nouvelles » ; nous n'avons rien découvert de vraiment nouveau, rien inventé d'extraordinaire. Il suffirait donc...

Il suffira déjà que vous, membres de la SPR, preniez connaissance de cette recherche faite par quelques collègues, que vous examiniez attentivement les thèses proposées, que vous prépariez soigneusement vos questions, interpellations, contre-propositions, pour que les **8 et 9 novembre prochains** le **Congrès SPR 74** soit lieu de discussions fructueuses et que les décisions que nous serons amenés à prendre, le soient après mûre réflexion.

Comité central

Rapport final de la commission « Deuxième langue »

Nous publions ci-dessous le texte intégral du rapport final de la « Commission romande pour examiner les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de l'introduction de la deuxième langue nationale dans les programmes scolaires ». Ce rapport, daté du 18 juin 1974, est adressé aux conseillers d'Etat, chefs des départements de l'Instruction publique de Suisse romande et du Tessin.

Rappelons, pour mémoire, qu'une première commission dite « commission Gilliard », du nom de son président, avait déposé un rapport préconisant l'introduction de l'allemand. On connaît les réactions que ce texte a suscitées. Le présent rapport, œuvre d'une deuxième commission dite « commission Basset », avait donc pour mission d'étudier les possibilités pratiques de réaliser certaines thèses du premier rapport.

Le comité central SPR reviendra prochainement sur ce texte dans le cadre de la consultation à laquelle il participe. Il est donc nécessaire que les membres et les sections puissent étudier ce texte et faire valoir leur avis.

FB

Constitution

A. Membres désignés par les Départements de l'instruction publique

M. Edmond BASSET, président de la dite commission, chef de service et directeur de l'enseignement primaire, **Lausanne**.

M. Denis GIGON, secrétaire général adjoint, direction de l'instruction publique, **Berne**.

M. Jean-Philippe VUILLEUMIER, chef de service de l'enseignement secondaire, **Neuchâtel**.

M. Armand CHRISTE, directeur de l'enseignement primaire, **Genève**.

M. Armand MAILLARD, chef de service de l'enseignement primaire de langue française, **Fribourg**.

M. Anselme PANNATIER, chef de service de l'enseignement primaire, **Sion**.

B. Délégués désignés par les associations professionnelles

M. Robert LOUP, canton de Fribourg.

M. Pierre JUILLARD, canton de Genève.

M. Marcel AUBRY, canton de Berne.

M. Alain THIEBAUD, canton de Neuchâtel.

M. André DÉCAILLET, canton du Valais.

M. Daniel NOVERRAZ, canton de Vaud.

C. Autres membres

M. Jean CAVADINI, délégué à la coordination romande en matière d'enseignement.

M. Samuel ROLLER, directeur de l'Institut romand de recherche et de documentation pédagogique.

M. Silvio LAFRANCHI, directeur du Centro didattico cantonale, Bellinzona.

D. Procès-verbal

M. Georges LAURENT, adjoint au directeur de l'enseignement primaire, Lausanne.

Mandat

La présente commission avait pour mandat l'étude des problèmes suivants :

a) Niveau précis de l'introduction de l'allemand dans les programmes scolaires.

Choix entre les deux termes de l'alternative 3^e ou 4^e année.

b) Place de l'enseignement de l'allemand dans l'horaire scolaire hebdomadaire.

c) Mise en place d'un dispositif d'expérimentation qui tienne compte des conclusions de la commission, c'est-à-dire qui englobe à la fois des zones expérimentales réservées à la méthode Petit et à la méthode Montani.

d) Discussion de la valeur des notes éventuelles attribuées à l'enseignement de l'allemand, dans la promotion des élèves.

e) Etude de la date d'introduction progressive de la deuxième langue nationale dans les programmes romands et étude des conséquences de cette introduction, c'est-à-dire planification du retrait des anciennes méthodes actuellement utilisées.

f) Modalités de la formation des maîtres.

g) Estimation du coût de la formation des maîtres et de l'acquisition des moyens d'enseignement, premièrement pour la zone expérimentale, deuxièmement pour l'introduction généralisée.

Rapport

La commission a tenu 6 séances : les 25 janvier, 22 février, 26 mars, 26 avril, 28 mai, 18 juin 1974.

En conclusion, la Commission présente les propositions suivantes à la Conférence des Chefs des Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin :

Mandat litt. a)

Niveau précis de l'introduction de l'allemand dans les programmes scolaires. Choix entre les deux termes de l'alternative 3^e ou 4^e année.

Conclusion

Introduire progressivement, sous contrôle expérimental, l'enseignement de l'allemand dans les programmes dès le début de la 4^e année de la scolarité obligatoire.

Justification

Contrairement à la proposition de la Commission Gilliard de commencer l'étude de la langue allemande en 3^e année, compte tenu cependant, d'une part, de la période sensible (8-10 ans) dont les recherches linguistiques font état et, d'autre part, des années scolaires recouvertes par les méthodes préconisées, de la nécessité enfin que les trois premières années de la scolarité obligatoire constituent, pour la langue maternelle — notamment là où la population de langue étrangère¹ est importante — une période d'apprentissage et de consolidation suffisante, la Commission préconise l'introduction de l'allemand en 4^e année. Les cantons restent cependant libres d'introduire la 2^e langue plus tôt, si les conditions le justifient.

Mandat litt. b)

Place de l'enseignement de l'allemand dans l'horaire scolaire hebdomadaire.

Conclusion

Consacrer chaque semaine 5 leçons de 20 minutes pour ces trois premières années d'allemand.

Remarque

Si la pratique le justifie, les programmes de CIRCE devront être adaptés pour

¹ Les premières constatations faites tendent à prouver que les enfants de langue étrangère assimilent l'allemand aussi bien que les écoliers de langue maternelle française.

permettre l'insertion de l'allemand. En aucun cas, le temps réservé à cet enseignement ne sera ajouté à l'horaire scolaire actuel.

Mandat litt. c)

Mise en place d'un dispositif d'expérimentation qui tienne compte des conclusions de la commission, c'est-à-dire qui englobe à la fois des zones expérimentales réservées à la méthode Petit et à la méthode Montani.

Conclusion

Placer sous la responsabilité de l'Institut romand de recherche et de documentation pédagogique (IRDP) le plan général de l'expérimentation. Celui-ci prendra prioritairement en compte les applications des méthodes Montani et Petit.

Il pourrait subsidiairement superviser l'expérimentation d'autres méthodes présentant un intérêt linguistique et pédagogique suffisant. Il est essentiel que les méthodes expérimentées tendent à la réalisation d'objectifs identiques.

La Commission souhaite que chaque canton mette à la disposition du plan expérimental un certain nombre de classes instruites selon la méthode Montani ou la méthode Petit.

Mandat litt. d)

Discussion de la valeur des notes éventuelles attribuées à l'enseignement de l'allemand, dans la promotion des élèves.

Conclusion

Ne pas sanctionner l'étude de l'allemand par une note pendant la première année. Dans la mesure du possible, à la fin des années 2 et 3 de l'apprentissage de cette discipline, il ne sera pas tenu compte des notes éventuelles d'allemand pour la promotion des élèves. En aucun cas, l'éventuelle note d'allemand ne sera sélective lors du passage de l'école primaire à l'école secondaire.

Mandat litt. e)

Etude de la date d'introduction progressive de la deuxième langue nationale dans les programmes romands et étude des conséquences de cette introduction, c'est-à-dire planification du retrait des anciennes méthodes actuellement utilisées.

Conclusion

Introduire progressivement et sous contrôle expérimental l'enseignement de l'allemand dans tous les cantons qui ne le font pas encore, si possible dès l'automne 1975. La généralisation de cet enseignement devrait intervenir de manière à éviter que le corps enseignant soit soumis simultanément à deux recyclages majeurs.

La Commission recommande que le retrait des anciennes méthodes soit étudié par le Service des moyens d'enseignement de l'IRDP.

Mandat litt. f)

Modalités de la formation des maîtres.

Conclusions

1. Pour les futurs enseignants:

Prévoir une formation de base et une formation méthodologique adaptées aux exigences nouvelles.

2. Pour les enseignants :

- Prévoir un cours d'approche linguistique qui permette d'atteindre un seuil de connaissances suffisant.
- Organiser une formation méthodologique adaptée aux exigences nouvelles et déterminée sur la base des indications de l'auteur de chacune des méthodes.
- Prévoir le perfectionnement ultérieur des maîtres.
- Laisser à la libre appréciation des cantons les modalités d'organisation de la formation des maîtres, selon un cadre commun.

Mandat litt. g)

Estimation du coût de la formation des maîtres et de l'acquisition des moyens d'enseignement, premièrement pour la zone expérimentale, deuxièmement pour l'introduction généralisée.

Conclusion

Prévoir dans une première estimation une somme de 5000 à 7000 francs par classe ; ce montant comprend les frais du cours de formation et le matériel didactique indispensable.

Les données actuelles ne permettent pas d'évaluer le coût d'une introduction généralisée, car la formation initiale du maître et les conditions cantonales varient dans une trop large mesure pour permettre une estimation générale.

Recommendations

La Commission recommande :

1. De donner à l'IRDP et aux organes de coordination les moyens nécessaires à la conduite du plan expérimental ;
2. de prendre au niveau cantonal toutes les mesures favorables à la formation et au perfectionnement du personnel enseignant, en particulier quant à la durée des cours et à l'effectif des participants ;
3. d'assurer la continuité de l'enseignement de l'allemand dans toutes les années de la scolarité et de constituer dès maintenant, à cet effet, un groupe de travail chargé d'étudier la question ;
4. de choisir les zones d'expérimentation en fonction de l'aire de recrutement des établissements secondaires ;
5. de faire participer les associations professionnelles cantonales à la mise en application de l'expérimentation dans chacun des cantons.

Remarque complémentaire

Bien que la Commission n'ait pas pour mandat de se préoccuper de Langue III, elle se permet de recommander que l'anglais soit enseigné dans les trois dernières années de la scolarité obligatoire.

Lausanne, le 18 juin 1974.

Le président de la Commission :

E. Basset.

21^e semaine pédagogique internationale

Trogen, 21-27 juillet 1974

L'ENFANT ET LA TÉLÉVISION

La Semaine pédagogique de Trogen a attiré de nombreux pédagogues suisses et étrangers.

En saluant les participants et les orateurs à l'ouverture de la rencontre, M.

Paul Binkert rappela les thèmes traités lors des précédentes semaines. M. Walter Roy (Angleterre), président de l'Association internationale du Sonnenberg, s'est réjoui des contacts qui depuis des années ont répandu les pensées des idéalistes désireux de collaborer à l'édification d'un monde pacifique.

Le village Pestalozzi aujourd'hui

M. Traugott Hufschmied a succédé à M. Arthur Bill à la direction du village, qui continue son œuvre éducative auprès d'enfants privés de milieu familial. Leur garantir une existence physique saine, leur procurer le meilleur développement mental et intellectuel possible, créer une communauté animée d'un esprit de tolérance et de compréhension, développer les occasions de travail commun, tels sont les objectifs des animateurs de cette œuvre créée au lendemain de la guerre sur l'initiative de l'écrivain Robert Corti. Coréens, Tibétains, Vietnamiens, Ethiopiens, Italiens, Anglais, plus de deux cents enfants fraternisent, jouent, étudient dans une atmosphère vraiment confiante. La visite commentée du village confirmait cette impression de sérénité et de collaboration.

Massenmedien und moderne Gesellschaft

Dr Gerd Albrecht (Cologne) souligna le besoin d'informations précises et rapides qui caractérise notre époque. Que ces informations soient fréquemment déformées, qu'elles servent à manipuler habilement les esprits et les consciences, c'est un fait incontestable. Raison de plus pour développer assez tôt l'esprit d'analyse, pour apprendre à l'enfant à étudier l'information — texte ou image — sous toutes ses formes. Des exercices pratiques par groupes illustrèrent la pensée de l'orateur, qui a montré dans quelle large mesure une attitude intelligente peut contribuer à immuniser l'individu contre les dangers des communications de masses, rarement objectives.

De la consommation à la communication

M. J. P. Golay, directeur du Centre vaudois d'initiation au cinéma, définit avec précision cette confrontation inéluctable du pédagogue actuel avec de nouveaux moyens d'information, visuels et sonores. Inutile de déplorer ou de refuser, ils sont là, comme un nouveau langage, une prolongation de nos sens. Utilisés intelligemment, ces nouveaux moyens peuvent stimuler la créativité, développer l'esprit critique. L'expérience réalisée récemment à Yverdon — et dont M. J.-P. Golay donna quelques aperçus suggestifs — montre assez les espoirs qu'on peut fonder sur ces recherches. Il s'agit d'inventer dès aujourd'hui une éducation aux « mass media » adaptée aux comportements nécessaires d'un futur encore inconnu ! Il est patent que les adolescents

montrent une certaine lassitude à l'égard des communications toutes faites. Entraîner les jeunes à un déchiffrage rapide des signes, à une confrontation entre ceux-ci et la réalité vécue, telle est notre tâche.

Commentant un « spot » publicitaire avec un groupe de participants, M. Golay n'eut pas de peine à démontrer l'habile recherche psychologique qui précède ces coûteux procédés de réclame, et la nécessité de développer dès le premier âge l'esprit critique et l'objectivité des futurs consommateurs, permettant un comportement distancé et actif face à ces suggestions.

Des pédagogues étudient les programmes

Madame Verena Doelker-Tobler est affectée professionnellement à la préparation des programmes destinés aux jeunes enfants. Pour ceux qui ont déploré l'indigence et la superficialité de beaucoup de productions présentées aux enfants, cette étude fut une révélation vraiment captivante. Certainement, des émissions composées par des pédagogues peuvent contribuer à stimuler les facultés : perception, mémoire, concentration, persévérance, motivation, etc. Contes, histoires imaginaires ou réelles, information, activité manuelle, tels sont les éléments qui devraient composer des programmes valables. Lutter contre les peurs irraisonnées, amener à réfléchir, à observer, tels sont les objectifs qu'on peut souhaiter voir réaliser.

Précisons que Madame Doelker-Tobler fait partie de l'European Broadcasting Union, qui recherche un échange international d'éléments de programmes préscolaires. Ce remarquable exposé, étayé d'exemples pratiques, fut vivement apprécié.

Prise de position du sociologue

Le Dr K. Lüscher, professeur à l'Université de Constance, commenta les statistiques et les enquêtes relatives au temps que les enfants consacrent à la télévision. L'attitude et l'autorité des parents jouent un rôle déterminant. Incitation à la brutalité, émissions tardives, manque de sommeil, on ne peut nier ces déficits qui sont en quelque sorte la « maladie d'enfance » d'une nouvelle invention. Mais on ne saurait nier, estime le Dr Lüscher, que la TV contribue à « socialiser » l'enfant (c'est-à-dire à faciliter son intégration dans le monde qui l'entoure). Il est hors de doute que les milieux pédagogiques doivent pouvoir s'exprimer au sujet des programmes destinés à la jeunesse.

La télévision et le point de vue de l'enseignant

M. Th. Hagmann, Seminarlehrer à Hitzkirch (Lucerne), s'attacha à définir le point de vue de l'enseignant face au problème de la télévision. Il estime qu'il est vain de rendre la TV responsable de nos échecs, ou de s'indigner des abus et des faiblesses des programmes télévisés. Il est d'ailleurs incontestable que cette glorification de la ruse et de la violence exercent une influence, surtout sur les faibles. Collaboration entre enseignants, discussions avec les familles, critique des programmes, telle est l'attitude constructive que propose M. Th. Hagmann, dont l'étude intégrale a été publiée dans la « Schweizer Schule » n° 19, en octobre 1973.

Exercices pratiques

Comme on peut le penser, on ne s'est pas contenté de discuter et d'écouter : en projetant divers éléments de programmes télévisés, MM. Urs Graf et H.-P. Stalder ont fait appel au sens critique des participants, à leur imagination, et ont proposé une riche gamme d'exercices originaux.

Une expérience concluante

M^{lle} Kathy Dürenberger, institutrice à Spreitenbach, a ouvertement abordé le problème avec ses élèves (6e) et leurs parents. Il en est résulté de fructueuses résolutions et une critique constructive des abus, qu'on s'est efforcé de corriger.

* * *

Au cours de la séance de clôture, Paul Binkert adressa ses remerciements à l'équipe dévouée qui travaille à ses côtés. Ce thème, qui au départ paraissait fort restreint, a ouvert de larges perspectives. Devant cette hystérie de l'information qui caractérise notre époque, il y a mieux à faire qu'à se lamenter ou à s'indigner. Dommage que nous n'ayons pu avoir des exposés de médecins ou de psychologues. Dans cette époque de transition il nous faut rester lucides et coopératifs.

M. Armand Veillon, inspecteur scolaire (Vaud), félicita vivement le comité d'avois mis à l'étude ce sujet très actuel. Devant la multiplicité des problèmes — mathématiques modernes, nouvelle grammaire, zones pilotes — qui les sollicitent, les autorités se montrent souvent réticentes à l'égard de la télévision scolaire. M. Veillon souhaite voir se créer des chaires universitaires consacrées à l'étude des nouveaux modes d'expression et de communication.

M^{lle} Liselotte Traber, au nom de la

Schweiz. Lehrerinnenverein, M. Médard Siedler, délégué de la « Lehrerverein », et André Pulfer, au nom de la Société pédagogique romande, apportèrent les messages et les vœux de leurs associations.

Au cours de la soirée d'adieu, on eut le plaisir d'applaudir un ensemble folklorique typiquement appenzellois : danses villageoises, hackbrett, yodels, cloches et thaler composèrent un programme plein

d'entrain, entrecoupé par les messages des collègues étrangers : Allemagne, Hollande, Luxembourg, Danemark étaient représentés, sans oublier les deux charmantes déléguées du Syndicat national des Enseignants de France. Une ovation particulière fut réservée à M. Gilles Hennequin, qui a assumé avec conscience et diligence la traduction simultanée.

A. P.

plusieurs d'entre elles sont parfaitement équipées pour accueillir des classes pour des séjours de plusieurs jours.

A l'A.J. de Strasbourg, le professeur Magnet s'efforce de créer une animation culturelle, et d'établir des contacts avec les touristes de passage. Mieux encore, la jeunesse locale s'offre à montrer la ville et la région aux écoles et aux hôtes étrangers.

Ainsi, dans tous les pays, un effort se poursuit pour créer des Auberges de jeunesse polyvalentes, conjuguant le rôle de gîte d'étape bien équipé et celui de centre local de jeunesse. Naturellement, nombre des A.J. de montagne conservent leur rôle primitif, accueillant touristes, sportifs et familles.

Au terme de ces cinq journées d'étude, les délégués ont eu l'occasion de visiter quelques A.J. de Suisse : Lucerne, Böninggen, Interlaken, Territet et Lausanne.

Association d'Auberges de la jeunesse

30e Conférence d'Auberges de la jeunesse mardi 13 août à la Wasserkirche à Zurich

En ouvrant cette 30e session des Fédérations d'Auberges de la jeunesse, le Dr Anton Grassl (Munich) rendit hommage à l'instituteur allemand Richard Schirrmann, qui le premier préconisa la création de lieux d'accueil pour faciliter les excursions de la jeunesse. Retour à la nature, réaction contre une école trop intellectualisée, vie au grand air, joie de la découverte, il y avait de tout cela dans l'idéal de ce novateur. Actuellement, les associations répandues dans le monde entier totalisent des millions d'adhérents. Plus de cinquante nations, dans les cinq continents, étaient représentées à la Conférence de Kloten.

M. Hans Hürlimann, Conseiller fédéral, assura les délégués de la vive estime des autorités, conscientes de l'importance des contacts qui favorise le réseau mondial des A.J. Découvrir de nouveaux horizons, prendre contact avec d'autres structures sociales, confronter des mentalités et des façons de penser, cela fait aussi partie, conclut le Conseiller fédéral Hürlimann, de la formation civique.

Le président de la Fédération suisse, M. Heinz Lüdi, rendit hommage aux pionniers qui, voici cinquante ans, ont jeté les bases des premières associations suisses. Il y a lieu de souligner que les enseignants ont joué un rôle non négligeable dans la fondation des premières sections. Au cours des travaux de la Conférence, plusieurs délégués ont évoqué le large usage que font les écoles des locaux des Auberges, non seulement pour des relais d'étape lors des excursions mais encore et surtout pour des semaines d'études ou de recherches. Les délégués du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie ont exposé l'étroite liaison qui existe dans ces pays entre les milieux de l'enseignement et les centres de jeunesse. Nous avons prié nos collègues d'Allemagne d'étudier la possibilité d'organiser, en liaison avec les directions d'A. J., des cours de langue. Notre collègue Raymond Petter (Lausanne) qui a participé à la

Conférence en qualité d'observateur, a noué d'utiles contacts, et a largement contribué à faire connaître notre réseau romand et suisse.

A l'ouïe des expériences faites dans les pays d'Europe et d'ailleurs, on a pu constater avec quelque humilité que nos A.J. suisses sont vraiment trop peu connues du corps enseignant. Et pourtant

Action « Enfants du Vietnam »

Les premiers résultats

— 1100 jeunes bénévoles, écoliers et écolières de 13 à 16 ans, ont accompagné les facteurs officiels.

— Tous les ménages des deux cantons ont ainsi reçu notre appel.

— Au 30 juin, les promesses de dons et d'engagement sur notre formule du

« franc périodique » s'élèvent déjà à plus de Fr.s. 200 000.—.

— Les étudiants vietnamiens de Suisse ont décidé de nous apporter leur appui. Ils feront la promotion de notre action « Enfants du Vietnam » dans leurs milieux ainsi qu'auprès des étudiants.

— A l'étranger, l'action « Enfants du Vietnam » est amorcée (Allemagne, France, Belgique).

Informations CMOPE

La CMOPE prend contact avec les Portugais à des fins d'information et de coopération

Thereza Noronha Carvalho, membre du Comité exécutif de la CMOPE, et John Thompson, Secrétaire général, se sont rendus à Lisbonne du 14 au 20 juin et du 18 au 20 juin respectivement pour faire le point de la situation à la suite du changement de gouvernement d'avril et suggérer des possibilités de coopération entre le Syndicat portugais qui vient d'être formé et la CMOPE.

Les représentants de la CMOPE ont rencontré des dirigeants du Syndicat et du Gouvernement, dont le Ministre de l'éducation et des membres du Comité provisoire de fondation actuellement chargé des affaires syndicales à tous les niveaux de l'éducation.

Ils ont appris que le 2 mai, cinq mille

enseignants réunis à Lisbonne ont affirmé leur désir de former un syndicat de tous les enseignants et que cette réunion avait été suivie de diverses réunions à l'échelon de la section, de la province et de la nation.

De longues discussions ont eu lieu au sujet de l'autonomie du Syndicat à l'égard des forces politiques et autres, ainsi que des avantages et des difficultés que présente l'unification des groupes de tous les secteurs de l'éducation où les formes de préparation, le barème des traitements, etc., sont différents.

Toutefois, la décision de constituer un seul et unique syndicat reste la base de l'action et des revendications communes ont été soumises au Ministre de l'éducation en ce qui concerne les procédures d'évaluation des élèves (le Syndicat voudrait éliminer les examens de la quatrième et de la sixième années), des changements

à apporter au personnel du Ministère et du Conseil national de l'éducation, la participation directe de l'enseignant à l'administration des écoles et aux commissions de section établies dans le cadre du Ministère, le relèvement des salaires des maîtres non diplômés de l'enseignement secondaire, enfin un système d'autorisation de congé pour l'accomplissement des travaux syndicaux. La première de ces revendications a été repoussée, la dernière acceptée et les autres sont encore à l'étude.

Les représentants de la CMOPE ont fait savoir aux Portugais que les organisations d'enseignants souhaitent que le Portugal participe aux activités internationales et sont à leur disposition pour collaborer à la mise en place de l'Association syndicale, si tel est le désir des enseignants portugais. En conséquence, le Comité provisoire examinera les propositions qui lui ont été faites, et notamment celles qui concernent la participation du Syndicat aux activités européennes de la CMOPE, au stage d'études CMOPE/CPB (Brésil) — NEA (Etats-Unis) sur le rôle des organisations d'enseignants qui doit avoir lieu en septembre prochain et au stage d'études de la CMOPE sur la structure de l'organisation syndicale.

Une réunion CMOPE/CEE

A la recherche d'une plus grande coopération entre enseignants européens

La CMOPE s'efforce de prendre part à l'élaboration des politiques éducatives de la Communauté économique européenne (CEE) à un stade aussi précoce et aussi fréquemment que possible. C'est ce qu'a déclaré M. Jens Erik Madsen, président du comité européen de la CMOPE, en rendant compte d'une réunion à Bruxelles, les 11 et 12 février, de fonctionnaires de la CEE, de membres du Comité européen de la CMOPE et de représentants d'organisations européennes membres de la CMOPE en Europe. La CMOPE compte, dans les neuf Etats membres de la CEE, 25 organisations d'enseignants qui groupent au total 870 000 membres. Les participants à la réunion de Bruxelles étaient au nombre de trente-cinq.

La réunion a examiné les plans actuels et futurs de la Commission de la CEE (organe de 13 membres habilité à proposer des mesures législatives) et surtout de la Direction de la recherche, la science et l'éducation, dont le commissaire responsable, le professeur Dahrendorf, a publié en mai dernier, à titre personnel, une déclaration destinée à servir de base pour

l'établissement du plan de travail de la commission.

Six hauts fonctionnaires de la CEE ont décrit les programmes de la communauté dans les domaines ci-après : politiques éducatives, éducation scolaire et enseignement supérieur, problème de l'articulation entre l'éducation et la formation, importance de l'éducation pour la diffusion de la culture générale, droits d'auteur et utilisation de matériaux éducatifs, reconnaissance mutuelle des diplômes et questions apparentées, par exemple mobilité éducative et échanges, développement de l'enseignement des langues modernes, éducation des enfants des travailleurs migrants, possibilité de créer des écoles européennes et d'établir des programmes d'études des affaires européennes. Les fonctionnaires de la CEE, au nombre de six, étaient M. Alan Bath, chef de la Direction de l'éducation et de la formation, relations extérieures en matière de recherche, de science et d'éducation, et ses collègues, M. Hywel Jones, responsable de la politique de la jeunesse et de l'éducation primaire, secondaire et post-secondaire, M. Robert Grégoire, responsable des affaires culturelles, M. Van Hoerbeck et M. Martin, enfin M. Adriaan Sprey, responsable de la jeunesse, des écoles et des universités à la Direction de l'information.

Priorités

Le Secrétaire de la CMOPE, John Thompson, a souligné la nécessité de définir les points auxquels il faudrait accorder la priorité en établissant la politique à suivre en la matière et les mesures à prendre dans l'avenir immédiat. L'éducation des enfants des travailleurs migrants est un sujet prioritaire à l'UNESCO et, lors de sa prochaine réunion, la Conférence permanente des Ministres européens de l'éducation y consacrera une bonne partie de ses travaux. M. Thompson a suggéré qu'en « prévision de cette réunion, nous pourrions décider de donner la priorité à cette question », mais sa suggestion n'a pas fait l'objet d'une décision définitive.

Structure

M. Thompson a largement décrit les formes que les relations entre la CMOPE et la CEE pourraient revêtir, signalant notamment l'influence que les organisations membres de la CMOPE pourraient exercer chacune séparément sur les travaux de la commission et la planification collective que les organisations européennes d'enseignants pourraient entreprendre en vue de formuler une politique commune qui pourrait être soumise à la commission par l'intermédiaire de la CMOPE.

Cette planification et cette liaison collectives pourraient passer par le canal de la structure des stages d'études européens de la CMOPE, des conférences européennes de la CMOPE et de son comité européen, des comités spéciaux chargés de domaines spécifiques, enfin de contacts personnels. M. Thompson a fait savoir que la CMOPE préférerait établir tous les contacts par l'intermédiaire de la Division coordinatrice de la recherche, la science et l'éducation, plutôt que par celui des autres directions qui ne s'occupent que partiellement d'éducation. Si cette procédure ne donnait pas satisfaction, il faudrait étudier ultérieurement la possibilité d'établir des liens directs avec ces autres directions, en particulier avec la Direction des questions sociales, responsable entre autres de l'information professionnelle. Les porte-parole de la commission à la réunion de Bruxelles ont fait savoir qu'ils avaient pour ligne de conduite d'être ouverts à toute discussion et qu'ils acceptaient de travailler avec le comité européen de la CMOPE.

Unité internationale

La réunion de Bruxelles a révélé que la CMOPE et la direction générale de la recherche, la science et l'éducation sont l'une et l'autre à la recherche d'un moyen par lequel toutes les organisations d'enseignants de la CEE pourraient faire connaître leurs points de vues. La CMOPE avait espéré, à cet égard, que pour patronner la réunion de Bruxelles, elle verrait se joindre à elle le Secrétariat professionnel international de l'enseignement (SPIE) et la Confédération syndicale mondiale des enseignants (CSME) qui représentent avec elle la quasi-totalité des organisations d'enseignants et près de 1 220 000 enseignants des Etats membres de la CEE. Cependant, le SPIE et la CSME n'ont pas voulu patronner la réunion ni accepter l'invitation de la CMOPE d'y assister en qualité d'observateurs, pour le motif essentiel qu'ils mettent l'accent sur les questions sociales dont l'éducation fait partie au lieu de se concentrer, comme la CMOPE, sur des questions qui touchent les enseignants dans leur contexte social.

La réunion a examiné d'autres moyens qui permettraient d'arriver à un contact unifié des enseignants européens avec la CEE, notamment par la liaison avec un organe indépendant, le Comité syndical des enseignants européens. M. Thompson a relevé que ce serait difficile pour le moment car le secrétaire général de cet organe est également secrétaire général du SPIE et le comité lui-même souhaite limiter sa composition à des organisations ayant une base strictement syndicale. M.

Thompson a ajouté que cette disposition signifie que le comité n'est pas ouvert aux membres de la CMOPE qui exercent leurs activités sur une base professionnelle sans lien syndical. En revanche, M. Thompson a souligné que la CMOPE a répété plusieurs fois qu'il n'y a aucune difficulté à créer un groupe européen totalement indépendant d'enseignants du Marché commun qui ne serait affilié ni

à la CMOPE ni au SPIE ni à la CSME. A mesure que les relations entre les enseignants européens et la CEE se développeront, la CMOPE continuera de garder le contact avec la CEE, ainsi qu'avec toutes les autres organisations internationales d'enseignants, dans l'espoir d'arriver aussi rapidement et aussi solidement que possible à une participation unie pour le progrès de l'éducation.

MONIQUE KLEIN, membre du CC de 1971 à 1973

Monique Klein avait une responsabilité très lourde puisqu'elle représentait au CC les femmes, membres majoritaires de la SPV, et qu'elle était seule à les représenter.

Son sourire, ses toilettes amenaient des notes gaies dans ce cercle souvent sérieux et grave. Mlle Klein rédigeait les procès-verbaux, une tâche difficile quand on connaît la complexité des affaires traitées par le CC.

JEAN-CLAUDE MAUROUX, membre du CC de 1971 à 1974

Le « père de la formation continue » a réussi à instaurer celle-ci dans notre canton, au détriment, hélas, de son système digestif... car cette conquête ne fut pas aisée !

Membre de multiples commissions, Jean-Claude est le type même de « la main de fer dans le gant de velours ». Foncièrement juste et honnête, il lui fut parfois difficile de comprendre certains desseins. Mal en pris souvent à leurs auteurs. Sa retraite du CC-SPV ne signifie pas pour autant un arrêt d'activité, car il continue à se multiplier au sein de la SPR et des problèmes de la formation. Bonne continuation et meilleurs vœux de santé.

ERNEST TURRIAN, membre du CC de 1971 à 1974

Les affaires sociales dont il était chargé, tâche ardue s'il en est, ne l'ont pas empêché d'être en plus le conciliateur éventuel lors des conflits mineurs ou majeurs de notre comité.

Par son expérience et sa sagesse, Ernest nous a été d'une aide non négligeable. Malheureusement pour lui, la fin de son mandat a été handicapée par une paralysie manuelle. Cela ne l'a pas empêché de suivre les séances au maximum de ses possibilités. Nous lui souhaitons encore un complet rétablissement.

Le Comité cantonal.

Dates des mises aux concours

**dans la Feuille des Avis Officiels
du 1er sept. au 30 nov.**

Vaud

Remerciements

Pour cette reprise, le Comité cantonal se fait un plaisir (tout en regrettant leur départ) de remercier les collègues qui nous ont quittés l'an passé à la fin de leur mandat ou pour d'autres raisons :

FERDINAND PERREAUD président de la SPV de 1972 à 1974

Entré au Comité cantonal en même temps que tous ceux qui nous quittent maintenant, Ferdinand a su, dès les débuts, s'imposer par son dynamisme, son esprit de décision, ses qualités de cœur.

Elu d'abord vice-président de la SPV, il en devint président après le départ d'A.-G. Leresche.

Membre de la commission consultative du CREPS, membre du Conseil de direction de Vevey, représentant du CC auprès des associations et de nombreuses assemblées de section, député au Grand Conseil, Ferdinand a eu partout à cœur de défendre les intérêts de la SPV en général et de ses membres en particulier.

Le Comité cantonal actuel le remercie tout particulièrement de son dévouement et lui souhaite une heureuse carrière en tant que nouveau président de la Fédération des fonctionnaires, employés et magistrats de l'Etat de Vaud.

JEAN-CLAUDE BADOUX, membre du CC et vice-président de la SPV

Qui, parmi les lecteurs de l'« Educateur », ne connaît pas la gentillesse, les qualités de plume et de cœur, la compétence pédagogique du rédacteur de ses numéros impairs ?

Jean-Claude a été un brillant membre du Comité cantonal où ses compétences ont fait merveille. Toujours discret, il réussissait grâce à un sens diplomatique aigu à aplanir toutes sortes de conflits et c'est avec un regret certain que nous apprêmes sa nomination comme

maître de méthodologie au CFP, ce qui lui imposait un départ prématué du CC.

ANDRÉ BOUQUET membre du CC de 1971 à 1974

Grand ordinateur des congrès et major de table efficace, il a donné à la partie officielle une note de gaieté par ses bons mots et sa verve.

Entre ces échéances annuelles, André se faisait le rapporteur précis des décisions, discussions et options du CC. Grâce à ce travail, chacun a pu assister aux séances de sections avec un outil bien affûté.

JEAN FLÜCK, membre du CC de 1971 à 1974

Sa moustache, après bien des années de CC, est connue loin à la ronde. En effet, Jean Flück, sans ménager sa peine, a parcouru tout le canton d'une séance à l'autre, exposant la cause corporative.

Son travail de bulletinier SPV de l'« Educateur », qu'il accomplissait avec soin, le fit connaître de tous nos membres. Membre du groupe 212 du CREPS (Structures), il y montra une fermeté et une fidélité exemplaires aux thèses défendues par la SPV quant à la réforme de l'école vaudoise.

Appel aux membres de la SPV

« La Réforme ou Une Réforme ne peut être appliquée que dans une Ecole Réformée. »

« Que d'artisans œuvrent dans l'ombre pour une Ecole nouvelle. »

« L'Ecole réformée est-elle vraiment nouvelle ? »

« La Réforme est-elle un but ou un devenir ? »

« L'enseignant est un réformateur individualiste... »

Voilà quelques idées qui me viennent au moment de me mettre à l'ouvrage pour essayer de vous faire comprendre que chaque enseignant tout en œuvrant, d'une manière générale, solitairement et individuellement, se doit d'apporter à ses collègues ses expériences, ses espérances, ses RÉFORMES. Qui n'a jamais expérimenté dans sa classe ?

Seule la somme de ces expériences pourra aboutir à la réforme vaudoise. Réforme que l'on veut de structure, mais qui est déjà une réforme de fond : de méthode et de technique. L'Ecole bouge, la réforme suivra, de la manière dont NOUS la voulons dans nos classes et non de la manière dont NOUS voulons nous l'imposer. Pour atteindre ce but, un seul chemin : faire connaître au maximum, le maximum. Soit participer, parler, être actif dans ce qui est notre but, et non accepter un but qui ne nous intéresse pas. DES enseignants l'ont compris, mais ce

serait tellement bien de dire LES enseignants ont compris... Ce serait tellement bien de penser que, lorsqu'on désire UN enseignant s'intéressant à tel ou tel aspect d'un problème, nous DEVIONS choisir parmi CENT enseignants. Alors LA, LES ou UNE réforme serait à notre porte... il suffirait de pouvoir dire : mais... je l'ai déjà ! Il ne manquerait plus que la structure...

Alors, Cher(e)s collègues, dès aujourd'hui, prenez-vous par la main et :

- décidez de ne plus être l'artisan inconnu d'une Ecole que vous voulez ;
- décidez d'accepter de mettre en commun ce que vous avez découvert ;
- décidez de n'accepter qu'une Ecole que vous avez personnellement voulue ;
- DÉCIDEZ de répondre de suite au questionnaire inséré dans le bulletin d'information qui vous a été adressé.

Le Comité cantonal et le président de la SPV vous en seront reconnaissants.

Le président :
Alain Kunzi

partition des diverses charges du CC, l'attribution des sections aux différents membres.

J. K.

Assemblée des délégués

CONVOCATION

Mercredi 11 septembre 1974, à 14 h. 15, Hôtel de la Navigation, Ouchy, Lausanne.

ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Procès-verbal.
3. Communications du comité cantonal.
4. Ratification des statuts modifiés de quelques sections.
5. Nouveaux statuts de la Société pédagogique romande.
6. Demande d'adhésion de l'AVMES.
7. RÉFORME CREPS et zones pilotes.
8. Divers et propositions individuelles.

REMARQUES

A l'occasion du point 3, la question du repas du congrès sera à nouveau évoquée.

AVMES désigne l'« Association des maîtres de l'enseignement spécialisé ».

« Informations-documents » N° 14 (Bulletin d'information SPV de cet été) contient divers rapports de nos délégués dans des commissions du CREPS. Nous vous invitons à les lire et à apporter la brochure à l'assemblée.

Nombre des délégués de la section.

Le comité cantonal.

Activité du comité cantonal en juin

Au cours des quelques séances tenues avant la pause estivale, le comité cantonal a réglé de nombreux problèmes mineurs et désigné les représentants de la SPV dans diverses commissions anciennes et nouvelles. Parmi les questions plus importantes qui ont retenu son attention, citons :

- la discussion des statuts SPR tels qu'ils ont été votés par la dernière Assemblée des délégués ; décision de proposer leur adoption au congrès de cet automne ;
- une entrevue avec M. Junod, chef du Département de l'instruction publique, au cours de laquelle divers points, traités dans les résolutions de notre dernier congrès, ont été abordés ;
- la révision partielle de la loi sur la Caisse de pension qui propose une intégration des déposants d'épargne dès le 1^{er} janvier prochain (la position de notre société figure dans le « Bulletin d'information » que vous venez ou allez incessamment recevoir) ;
- l'examen de deux rapports du CREPS sur les méthodes d'enseignement des mathématiques et des langues étrangères ;
- la réunion en temps opportun de la « Commission pédagogique SPV » pour l'analyse des programmes de mathématiques en 5^e et 6^e années tels qu'ils viennent d'être mis au point par CIRCE II ;

- la préparation du prochain Congrès culturel, lequel se tiendra à Yverdon au début du mois d'octobre ;
- la fixation d'une réunion de l'assemblée des délégués SPV le 12 septembre prochain consacrée entre autres à la réforme scolaire vaudoise ;
- le lancement d'un appel à tous nos membres pour qu'ils s'annoncent afin de collaborer, éventuellement, dans un groupe de travail pédagogique ou corporatif ;
- la désignation du président de la SPV en la personne d'Alain Kunzi, la ré-

Informations – Documents

Sous ce titre, un bulletin d'information de la SPV, d'un format réduit pour des raisons de coût, est adressé à tous les membres actifs fin août ou début septembre.

Les membres actifs qui n'auraient pas reçu cet envoi le 15 de ce mois voudront bien nous avertir de cette omission.

Le membre associé qui voudrait posséder ce document pourra se le procurer au Secrétariat général de la Société pédagogique vaudoise, chemin des Allinges 2, 1006 Lausanne, où quelques exemplaires sont encore disponibles.

Secrétariat général SPV.

Société pédagogique vaudoise

Congrès cantonal

Composition du bureau :

Président : Georges DUBUIS, La Frasse, 1836 Rossinière, tél. (029) 474 61.

Vice-président : Jean-Claude SHEP-

PARD, 1349 Eclépens, tél. (021) 87 76 93.

Secrétaire : Michèle BISSAT, avenue Kiener 29, 1400 Yverdon, tél. (024) 21 24 72.

Scrutatrices : Jacqueline MIKESCH, 1348 Le Brassus, tél. (021) 85 66 29.

Hélène STRIBERNI, route d'Arvel 12, 1844 Villeneuve, tél. (021) 60 18 80.

Assemblée des délégués

Composition du bureau :

Président : Michel GAUDARD, 1349 Romainmôtier, tél. (024) 53 14 79.

Secrétaire : Raymond BERNHARD, 1040 Echallens, tél. (021) 81 20 14.

Scrutateur : André PANCHAUD, chemin Pernessy, 1052 Le Mont-sur-Lausanne, tél. (021) 32 71 97.

Comité cantonal

Organisation 1974-1975

Présidence : A. Kunzi.

Formation et éducation permanente : J. Mathys.

Réforme et école romande : C. Cornamusaz.

Activité pédagogique et congrès : M. Schafroth

Bulletin et relations avec la presse : J. Kammermann.

Procès-verbaux et fonds de prévoyance : M. Braissant.

Affaires corporatives : F. Reymond.

Affaires salariales : H. Gilliard.

Secrétariat général SPV : P. Nicod, Alinges 2, 1006 Lausanne, tél. (021) 27 65 59.

Adresses et répartition des sections

M. Alain KUNZI, Abbaye 23, 1350 Orbe, tél. (024) 41 24 04, associations SPV.

M. Christian Cornamusaz, 1867 Ollon, tél. (025) 7 36 19, Rolle, Vevey.

Mme Madeleine BRAISSANT, rue Voltaire 8, 1006 Lausanne, tél. (021) 26 96 69, Cossonay, Morges, Yverdon.

Mme Monique SCHAFROTH, rue du Midi 4, 1800 Vevey, tél. (021) 51 04 68, Aigle, Lavaux.

Mme Hélène GILLIARD, route du Reposoir 3, 1260 Nyon, tél. (022) 61 59 38, Aubonne, Avenches-Payerne, Nyon.

M. François REYMOND, chemin des Grands-Champs 5, 1033 Cheseaux, tél. (021) 91 17 43, Lausanne, La Vallée, Pays-d'Enhaut.

Mme Josée KAMMERMANN, route de Vevey 35, 1009 Pully, tél. (021) 28 54 65, Echallens, Moudon, Oron.

M. Jeanlouis MATHYS, route de Lausanne 53, 1337 Vallorbe, tél. (021) 83 20 72, Grandson, Orbe, Ste-Croix.

M. Paul NICOD, secrétaire général SPV, Grand-Vennes 31, 1010 Lausanne, tél. (021) 32 18 48.

Présidents des sections

Aigle : CATTIN Jean-Pierre, 1865 Les Diables.

Aubonne : MARGOT Raymond, 1261 St-George, tél. (022) 68 11 87.

Cossonay : SHEPPARD Jean-Claude, 1349 Eclépens, tél. (021) 87 76 93.

Echallens : BERNHARD Raymond, place du Château, 1040 Echallens, tél. (021) 81 20 14.

Grandson : PIGUET Olivier, 1411 Villars-Burquin, tél. (024) 71 14 18.

* Sainte-Croix : JACCARD Raymond, route du Jura 31, 1450 Sainte-Croix, tél. (024) 61 32 73.

Lausanne : MAYOR Maurice, chemin Sous-Mont 10, 1008 Prilly, tél. (021) 24 35 41.

La Vallée : PIGUET Georges, Grand-Rue 54, 1347 Le Sentier, tél. (021) 85 57 23.

* Lavaux : MOTTIER Jacques, 1663 Aran, tél. (021) 99 20 49.

Morges : BADOUX Emile, route Enjallin A, 1024 Ecublens, tél. (021) 34 58 12.

Moudon : MEYLAN Denis, 1065 Thierrens, tél. (021) 95 62 66.

Nyon : LOCATELLI Albert, 1261 Cheserex, tél. (022) 69 13 77.

Orbe : GAUDARD Michel, 1349 Romainmôtier, tél. (024) 53 14 79.

Oron : MONNIER Jean, route de Châtillens, 1672 Oron-la-Ville, tél. (021) 93 74 58.

Payerne/Avenches : CORREVON Olivier, Plaine 1, 1530 Payerne, tél. (037) 61 37 66.

Pays-d'Enhaut : CHRISTIN John, La Pervenche, 1831 L'Etivaz, tél. (029) 4 76 63.

Rolle : GABRIEL Pierre, Grand-Rue 9, 1180 Rolle, tél. (021) 75 23 57.

Vevey : MARTIN Marcel, Le Collège, 1801 Monts-de-Corsier, tél. (021) 51 76 33.

Yverdon : SCHAFROTH Claudine, rue du Four 26, 1400 Yverdon, tél. (024) 21 66 40.

* Cotisations locales non encaissées par la SPV.

Associations

Association vaudoise des maîtresses de travaux à l'aiguille : Mme Renée Leresche, Grottes 10, 1337 Vallorbe, tél. (021) 83 13 20.

Association vaudoise des maîtresses de l'enseignement ménager : Mme Antoinette Cachin, Cité Romana, 1580 Avenches, tél. (037) 75 10 35.

Association des maîtresses enfantines et semi-enfantines vaudoises : Mme Elysé Schmittler-Girard, chemin des Sorbiers 12, 1012 Lausanne, tél. (021) 28 02 28.

Association vaudoise pour l'enseignement adapté (AVEA) : M. Philippe Antonietti, Gare 29, 1337 Vallorbe, tél. (021) 83 12 23.

Association vaudoise des maîtres de classe OP et TM : M. J.-P. Marlettaz, Les Esserts, 1067 Vers-chez-les-Blanc, tél. (021) 91 64 37.

Association vaudoise des maîtres de dessin : Mme Micheline Felix, Stade 4, 1007 Lausanne, tél. (021) 26 97 99.

Association vaudoise d'éducation physique scolaire (AVEPS) : M. André Bachmann, Mouettes 8, 1007 Lausanne, tél. (021) 26 77 28.

Association vaudoise des maîtres de classe supérieure : M. Roland Hofer, Mottaz 1, 1110 Morges, tél. (021) 71 57 84.

Société vaudoise de travail manuel (SVTM) : M. Jean-Paul Pacaud, Rives de la Morges 6, 1110 Morges, tél. (021) 71 31 43.

Association vaudoise des maîtres de classes à options : M. Pierre Chollet, Grandes Roches 3, 1110 Morges, tél. (021) 71 17 08.

XVI^e séminaire d'automne de la SPV 1974

(Voir « Educateur » N° 23.)

Lundi 21, mardi 22 et mercredi 23 octobre 1974

Crêt-Bérard (Puidoux), Lausanne, Montreux, Prilly

Liste des cours

Cours N° 1 (en collaboration avec l'Association vaudoise des maîtresses de l'enseignement ménager) — LES SOINS AUX MALADES A DOMICILE — comment installer et bien soigner chez soi un malade alité (cours de la Croix-

Rouge adapté). Se munir d'un tablier enveloppant, de papier et d'un stylo.

Mme G. Rosset, Mézières.

Cours N° 2 (en collaboration avec l'Association des maîtresses enfantines et semi-enfantines vaudoises) — MODE-LAGE — cours d'initiation au modelage selon le programme CIRCE. Se munir d'une blouse usagée, d'un chiffon, d'un plastique transparent ou opaque de 30/40 cm.

M. F. Kakulia, Lausanne.

Cours N° 3 (en collaboration avec l'Association vaudoise des maîtresses de

travaux à l'aiguille) — GOBELINS ET TAPISSERIE D'ART — rapide historique de la tapisserie hier et aujourd'hui, exécution d'échantillons tissés, technique Gobelin et technique mixte. Le matériel nécessaire sera fourni par la monitrice.

Mme C. Jobin, Ecublens.

Cours N° 4 (en collaboration avec l'Association vaudoise d'éducation physique scolaire) — RYTHMIQUE — cours destiné aux maîtresses enfantines et aux institutrices enseignant en 1^{er}, 2^e et 3^e années. Se munir d'une tenue de gymnastique, d'un maillot de bain et d'un bonnet.

Mme S. Joseph, Epauvheyres

Cours N° 5 — DANSES EN GROUPES OU PAR COUPLES — les danses étudiées, destinées à des enfants de 12 à 16 ans, sont en général issues du folklore de divers pays. Se munir de pantoufles de gymnastique ou de rythmique, d'habits confortables, d'une jupe ou d'une robe pour les dames.

M. et Mme A. Riom, Avully.

Cours N° 6 — PETITS TRAVAUX POUR NOËL ET LES ÉTRENNES — présentation d'objets aisément réalisables par des enfants de 8 à 12 ans; fabrication de certains d'entre eux. Se munir d'un crayon noir, d'une règle métrique, d'une gomme, de ciseaux, de colle et de chiffons.

Mme C. Schafroth, Yverdon

Cours N° 7 — CHANSONS D'AUTREFOIS ET DE TOUJOURS — étude d'une quarantaine de chansons traditionnelles et populaires françaises (folk) choisies pour institutrices et instituteurs de tous les degrés. Si on les possède, se munir d'un enregistreur, d'un lutrin, d'une guitare; pour cette dernière, la connaissance des principaux accords est nécessaire.

M. C. Rochat, Rances.

Cours N° 8 — INFORMATION ÉCONOMIQUE — comment aborder l'économie en classe en utilisant la documentation existante? L'accent sera tout particulièrement mis sur l'emploi pédagogique des fiches d'information et du manuel d'initiation mis au point par la commission « Jeunesse et Economie »; quelques sujets dits d'actualité, directement utiles dans l'enseignement des branches d'information générale, feront l'objet d'exposés suivis de débats. Se munir de quoi prendre des notes.

M. J.-C. Delaude, Genève.

Cours N° 9 — UN FILM — 1^{re} partie : *Lire les images — parler en images* : le langage cinématographique s'inscrit à la fois dans l'espace et dans la durée; comprendre un film implique une démarche

analytique (inventaire des images) et synthétique (lien qui enchaîne les images); le but de cette journée est une prise de conscience de cette dualité et un entraînement pratique à la lecture cinématographique. 2^e partie : *Comprendre les structures du film* : générique, évolution des moyens techniques et principaux procédés actuels d'expression, grandes périodes de l'histoire du cinéma; l'objectif poursuivi est d'apprendre à mieux « voir » en pénétrant la structure du film et en l'insérant dans une époque. Se munir, éventuellement, de quoi prendre des notes.

MM. P.-H. Glardon et F. Buache, Lausanne.

Cours N° 10 — PHOTOGRAPHIE — ce cours s'adresse à des débutants encore sans expérience; il préparera à réaliser des travaux élémentaires sans laboratoire spécial ou matériel coûteux. Le nécessaire sera fourni dans le cadre du cours.

M. A. Berruex, Montcherand.

* *Cours N° 11 — SCIENCES PRATIQUES* — travaux pratiques de chimie élémentaire et de physique (chaleur, mécanique, optique, électricité); emploi du matériel PHYVE (transposition possible sur MATEX dans la plupart des cas); photographie : prise de vue, travaux de laboratoire, macrophotographie; problèmes posés par l'enseignement des sciences pratiques (installation, sécurité).

MM. A. Schertenleib et F. Guignard, Prilly.

* *Cours N° 12 — DESSIN TECHNIQUE* — écriture technique; traits normalisés; cotation; constructions géométriques; raccords de courbes; dessins en élévation, profil, plan, perspectives cavalière et isométrique; perspective photographique; croquis; dessin coté au tableau noir à main levée. Se munir d'un porte-mine « pencil » (ou autre marque) 0,5 mm ou 0,3 mm, de mines 4. H et H.B.

M. E. Von Arx, Vers-chez-les-Blanc.

* *Cours N° 13 — ENSEIGNEMENT PRATIQUE* — procédés pédagogiques divers adaptés à l'enseignement dans les classes terminales.

M. D. Golaz, Montreux.

Renseignements complémentaires

a) Durée

Du lundi 21 octobre à 8 h. 45 au mercredi 23 octobre à 12 heures (possibilité de dîner).

Tous les cours ont une durée de 2½ jours, **sauf le N° 13 qui ne s'étend que**

sur les lundi et mardi. Quant au cours N° 2, pour des raisons techniques, sa dernière matinée sera donnée ultérieurement à Lausanne, selon instructions particulières.

b) Lieu

Les participants des cours 1 à 10 se réuniront lundi 21 octobre à 8 h. 45 en la résidence du Crêt-Bérard (Puidoux); un avis personnel ne sera envoyé, en principe, qu'en cas de modification de cette indication.

Les participants aux cours N° 11 (Prilly), N° 12 (Lausanne), et N° 13 (Montreux) recevront une convocation individuelle précisant l'heure et le lieu.

c) Horaire journalier

7 h. 15	déjeuner
8 h. 00	début des cours
12 h. 00	fin des cours
12 h. 30	dîner
14 h. 00	reprise des cours
18 h. 00	fin des cours
18 h. 30	souper

d) Attestation

Elle sera délivrée à chaque participant à l'issue du cours.

e) Soirée récréative

Elle est prévue le lundi 21 octobre 1974 à 20 heures à Crêt-Bérard; le programme paraîtra bientôt dans l'*« Educateur »*.

f) Coût pour les participants

Finance d'inscription :

Non membre SPV	Fr. 10.—
Membre associé de la SPV	Fr. 5.—
Membre actif de la SPV	aucune

Finance de participation aux cours

Les cours du XVI^e Séminaire étant reconnus par le Département de l'instruction publique, aucune finance n'est exigée de la part des participants; des frais de transport sont en outre remboursés.

Prière de se renseigner sur leur montant (transports publics, 2^e classe) avant l'ouverture.

Toutefois, ceux pour qui le cours se déroule durant les vacances et qui ne désirent pas épuiser leur droit à 20 heures de formation continue (y compris pour le cours N° 13) versent la somme indiquée ci-après. Il en est évidemment de même de celles et ceux dont l'inscription ne donnerait pas droit à une contribution de l'Etat. Aucune indemnité de transport n'est versée dans les cas précités.

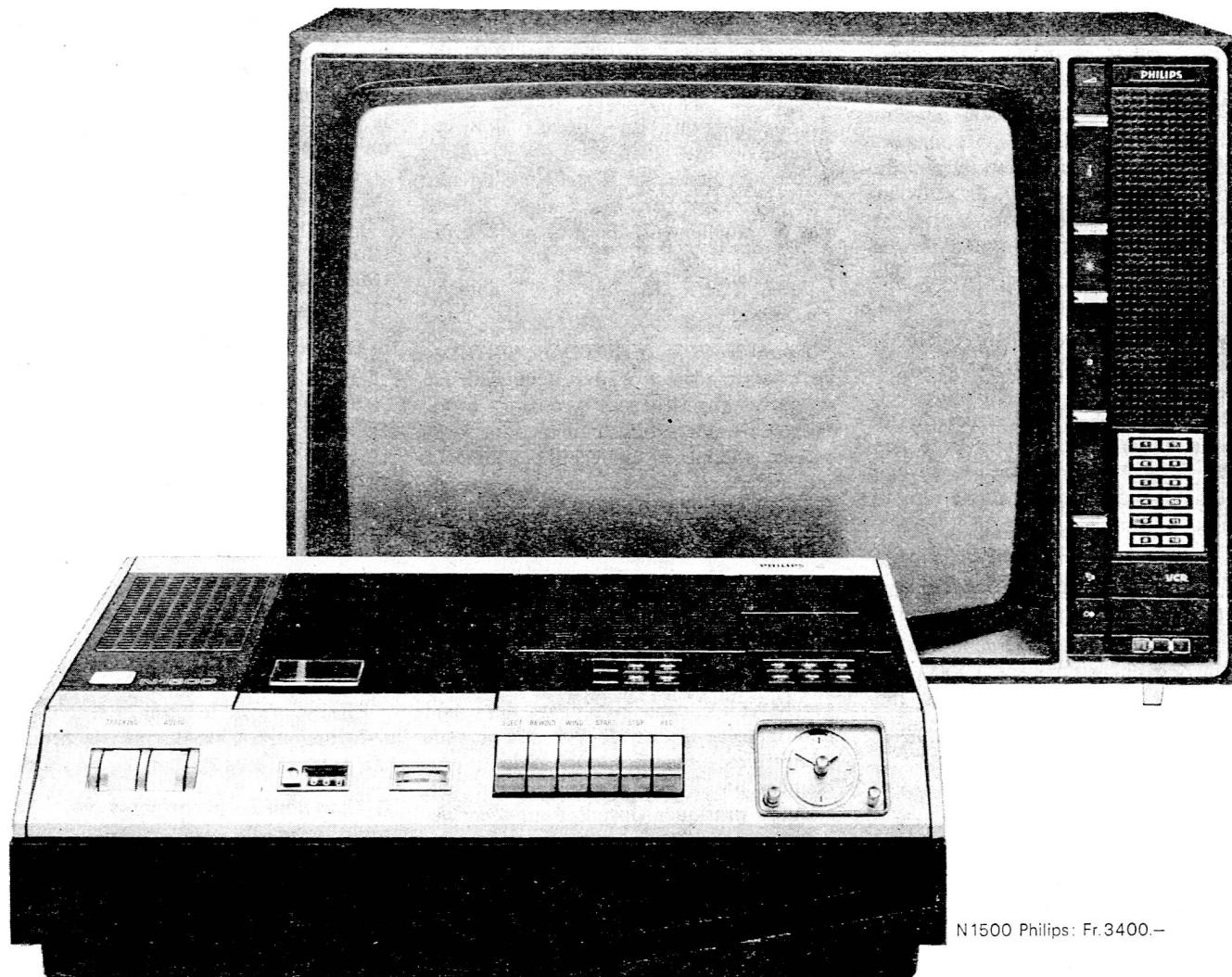
Membres actifs SPV	Fr. 50.—
Autres participants	Fr. 65.—
(Cours N° 13 : respectivement Fr. 40.— et Fr. 50.—.)	

Finance d'internat (cours 1 à 10)

Une somme supplémentaire compre-



Sound
and Vision



N1500 Philips: Fr. 3400.-

**Ceci pour vous permettre d'enregistrer
un documentaire lorsque vous donnez un cours
de mathématiques. Vous pouvez même,
en attendant, suivre une émission-débat sur les
perspectives de la prospective.**

Certains vont même jusqu'à s'offrir un enregistreur à cassette vidéo pour ne pas rater le match. Sans pour autant rater le western. Et vice-versa! C'est un point de vue, mais après tout, pourquoi pas?

Mais il va de soi qu'au départ, l'enregistrement sur cassette vidéo a été mis au point pour faciliter l'enseignement audio-visuel. Un domaine où l'enregistreur à cassette vidéo Philips devient, non pas un ersatz ou un coûteux extra, mais l'auxiliaire du professeur, le bras droit du conférencier, le répétiteur de l'élève, le complément du cours télévisé.

L'appareil? Un bloc de réception TV avec entrée pour l'antenne ainsi qu'un sélecteur de programme qui permettent de capter l'émission désirée, laquelle est enregistrée — son et images — sur cassette vidéo. En noir et blanc ou en couleur. Téléviseur éteint ou en service. En regardant l'émission en cours d'enregistrement ou même un tout autre programme. Que vous soyez à la maison ou ailleurs. Car l'enregistreur fonctionne même en votre absence: il vous suffit de préprogrammer la minuterie pour synchroniser son temps d'enregistrement, l'heure et la durée de l'émission considérée.

Voilà pour le travail de mémorisation audio-visuelle. Mais l'enregistreur à cassette vidéo va beaucoup plus loin: il stimule le génie inventif, l'initiative, l'esprit d'équipe. Tout simplement parce qu'il peut être couplé à une caméra de télévision (évidemment chère, mais néanmoins abordable en noir et blanc). Une caméra si compacte, si docile et si maniable qu'on peut la confier à tout élève, stagiaire ou étudiant. Et contrairement aux caméras ordinaires où l'erreur ne pardonne pas, cette caméra autorise tous les faux pas. La cassette vidéo fonctionne comme une cassette à bande magnétique.

Instrument de participation, de culture et de savoir-vivre, l'enregistreur à cassette vidéo Philips a bien d'autres cordes à son arc. Une brochure d'information détaillée a été rédigée à votre intention: elle est à votre disposition. Demandez-la. Philips SA (1196 Gland, Tél. 022/64 2121) vous l'enverra.

PHILIPS

nant couche, petit déjeuner et repas du soir à Crêt-Bérard est due par les personnes désireuses de participer en qualité d'internes au Séminaire. Elle s'élève à :

Membres actifs SPV Fr. 35.—
Autres participants Fr. 55.—
(Cours N° 2 : respectivement Fr. 20.— et Fr. 30.—.)

Repas

L'absence à un repas (dîner en particulier) ne donne droit à aucun dédommagement.

Le repas de midi, inclus dans la finance de participation au cours, a lieu à Crêt-Bérard.

g) Renseignements

Pour tout autre renseignement, s'adres-

ser au Secrétariat de la SPV, Allinges 2, 1006 Lausanne. Téléphone (021) 27 65 59.

h) Inscription

Utiliser uniquement la formule ci-jointe. La renvoyer jusqu'au 1^{er} octobre à l'adresse indiquée.

ATTENTION

— Aucune inscription auprès du **Département de l'instruction publique** n'est nécessaire.

— Les cours organisés en collaboration avec une **association** sont aussi ouverts à tous les membres de la SPV.

— Les cours N°s 11, 12 et 13 sont réservés d'abord aux maîtres et maîtresses ayant enseigné au moins un an et désireux de suivre le cycle complet consti-

tuant la formation de **maître de classes à options**. D'autres personnes peuvent y être admises dans la mesure des places encore disponibles. Les cours N°s 11 et 12 se poursuivront en outre en novembre.

— Si le **nombre des inscriptions à un cours est trop élevé**, les membres actifs de la SPV puis les premiers inscrits se verront accorder la préférence.

— La personne retenue pour le cours qu'elle avait indiqué « **en remplacement** » en sera avertie directement par écrit.

— Un **cours ne réunissant pas un nombre suffisant de participants** peut être supprimé.

— Exceptionnellement, une contribution au coût des **objets fabriqués** dans certains cours est exigée.

Le secrétaire général SPV.

Inscription au XVI^e Séminaire de la SPV

A retourner au secrétariat SPV, chemin des Allinges 2, 1006 Lausanne, téléphone (021) 27 65 59.

1. Inscription au cours N°

Titre :

2. Interne * Externe *

3. Affiliation à la SPV : oui * non *
en qualité de membre * actif * associé

4. Je paierai le montant de Fr.

au début du séminaire

5. Au cas où mon inscription ne pourrait être prise en considération (effectif complet, cours supprimé, etc.), je m'annonce pour le cours N°

Titre :

6. Nom :

Prénom :

Domicile exact : (lieu, rue et N° postal)

N° de tél. :

Année de brevet :

Année de naissance :

* Biffer ce qui ne convient pas.

Signature :

Important :

Conserver le N° 24 de l'« Educateur » avec soin : il contient toutes les indications qui vous seront nécessaires.

Pelikano

le stylo d'écolier qui a largement fait ses preuves
avec 2 perfectionnements importants*

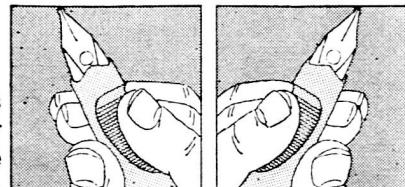
*

*La forme nouvelle
de sa partie avant, dite encoche
«belle écriture».*

Dans cette encoche, l'index tient bien en place. Il ne peut plus glisser sur la plume. Finis donc les doigts barbouillés d'encre. Les écoliers tiennent ce stylo en souplesse et avec assurance, sans crispation.



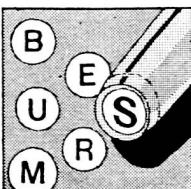
* Le nouveau Pelikano existe désormais en version spéciale pour gauchers.



Les modèles spéciaux pour gauchers ont une encoche «belle écriture» déportée sur la gauche et la plume spéciale «L».

Plus de 10% des enfants en Suisse sont gauchers pour lesquels les nouveaux modèles spéciaux du Pelikano représentent une aide précieuse.

Encore un petit détail du nouveau Pelikano: Plus de confusions en classe grâce aux vignettes-initiales dans l'extrémité du corps.



**Société vaudoise
et romande
de Secours mutuels**
COLLECTIVITÉ SPV

Garantit actuellement plus de 2000 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Assure : les frais médicaux et pharmaceutiques, des prestations complémentaires pour séjour en clinique, prestations en cas de tuberculose, maladies nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à Fernand Petit, 16, chemin Gottetaz, 1012 Lausanne.

école
pédagogique
privée

FLORIANA

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

- Formation de gouvernantes d'enfants, jardinières d'enfants et d'institutrices privées
- Préparation au diplôme intercantonal de français

La directrice reçoit tous les jours de 11 h. à midi (sauf samedi) ou sur rendez-vous.

CITO
Toujours le duplicateur
qu'il vous faut!

Seul représentant direct : Pierre EMERY, 1066 Epalinges/
Lausanne. Tél. 32 64 02. Vente et service d'entretien photocopieuses, thermocopieuses, rétro-projecteurs.

PELICULE ADHÉSIVE
HAWE®
FOURNITURES
DE BIBLIOTHÈQUES

P.A. Hugentobler 3000 Berne 22
Mezenerweg 9 Tel. 031/42 04 43

Enseignants romands, découvrez le Jura neuchâtelois !

LA CHAUX-DE-FONDS / LE LOCLE, VILLES ET RÉGION CENTRE-JURA

Les Monts-Jura, le Doubs, rivière enchantée, les cités culturelles, les musées petits et grands.

Dès le 20 octobre, il y aura à La Chaux-de-Fonds une institution unique au monde : le Musée international d'horlogerie, un véritable spectacle audio-visuel de la mesure du temps, « L'Homme et le Temps ». Mais le Musée d'horlogerie du Château des Monts du Locle contient une collection également unique : à visiter. Les Musées des beaux-arts de La Chaux-de-Fonds et du Locle, les musées d'histoire naturelle, vivarium et Musée paysan et artisanal à La Chaux-de-Fonds.

Les sommets : Mont-Racine, Tête de Ran, La Tourne : montée des Geneveys-sur-Coffrane et descente sur La Chaux-de-Fonds — Le Locle, ou en car par la Vue-des-Alpes (1332 m.), ou La Tourne.

Le Doubs, rivière enchantée : de La Chaux-de-Fonds aux Brenets ou du Locle à Maison-Monsieur, par le Saut-du-Doubs, 5 h. de marche à plat.

Possibilité de combinaison villes-campagnes, ainsi que chemins de fer — car : renseignements à ADC-Office de tourisme (039) 23 26 10, ou Service d'information du Jura neuchâtelois (039) 22 48 22. Auberge de jeunesse, dortoirs, Chalet des Saneys.

Appareil « Profax »
Blocs d'attributs...
Couleurs pour batik...
l'outil combiné **Z**yliss

Notre manuel scolaire « Schubiger » vous les présente.

53

L'Encyclopédie scolaire

Une documentation variée sur tous les sujets
Planches faciles à découper
et faciles à colorier

L'Encyclopédie scolaire

Une personnalisation des travaux scolaires
alternant textes et illustrations

L'Encyclopédie scolaire

Un outil de travail bon marché :

- le numéro : Fr. 2.50
- 10 numéros : Fr. 20.—

L'Encyclopédie scolaire

Un élargissement automatique de vos connaissances

Des pages de l'Encyclopédie scolaire ont déjà été reproduites dans « Le Crapaud » sous le nom « Encyclopédie du Crapaud à Lunettes »

Abonnez-vous à la série 1974 et commandez les numéros antérieurs qui vous intéressent !

Abonnement auprès de votre librairie habituelle

Editions Rossel Bruxelles
Diffusion Payot Lausanne

Bulletin à retourner à Diffusion Payot,
Case postale, 1002 Lausanne

- Je désire m'abonner à la série 1974 de l'Encyclopédie scolaire (10 Nos), Fr. 20.—
- Je désire recevoir la table de concordance des numéros précédemment parus de manière à compléter ma collection
- Je désire recevoir un numéro spécimen de l'Encyclopédie scolaire

Nom et prénom : _____

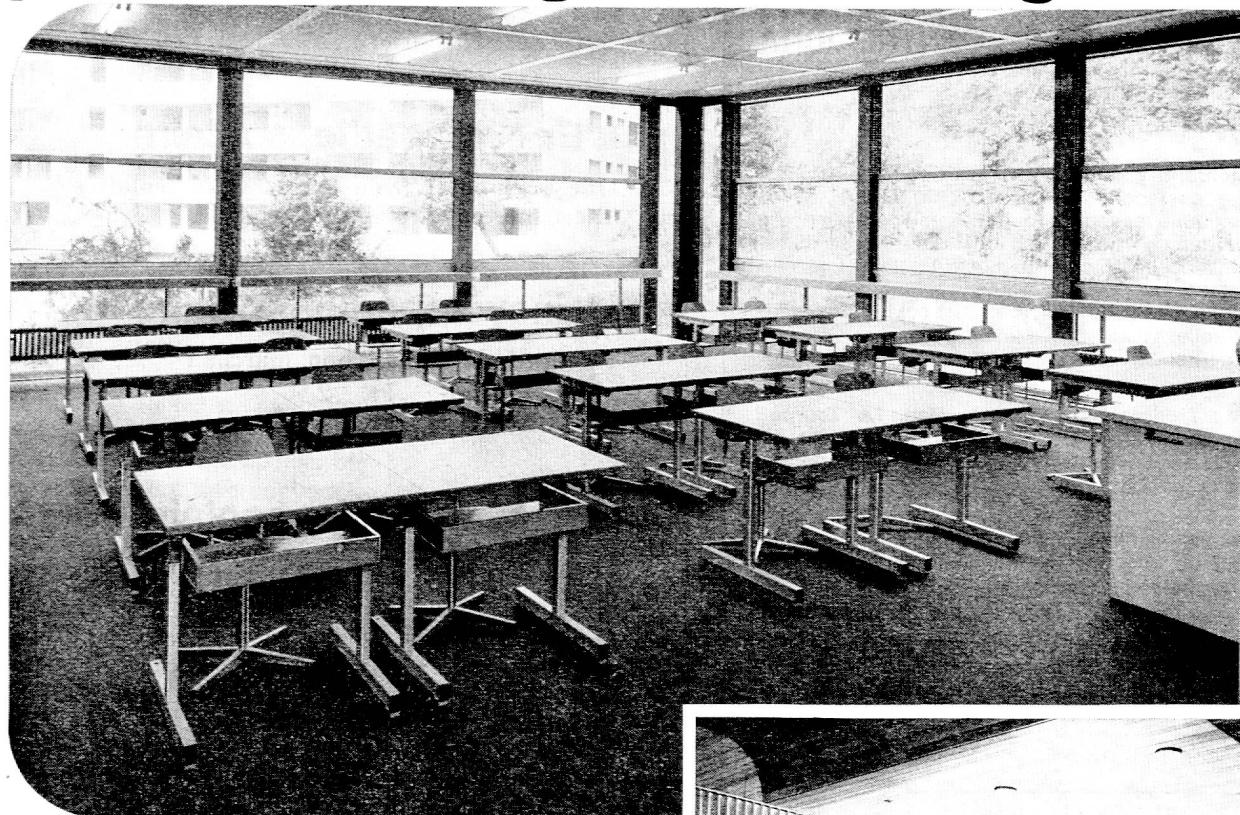
Rue : _____

N.P., ville : _____

Date : _____

Signature : _____

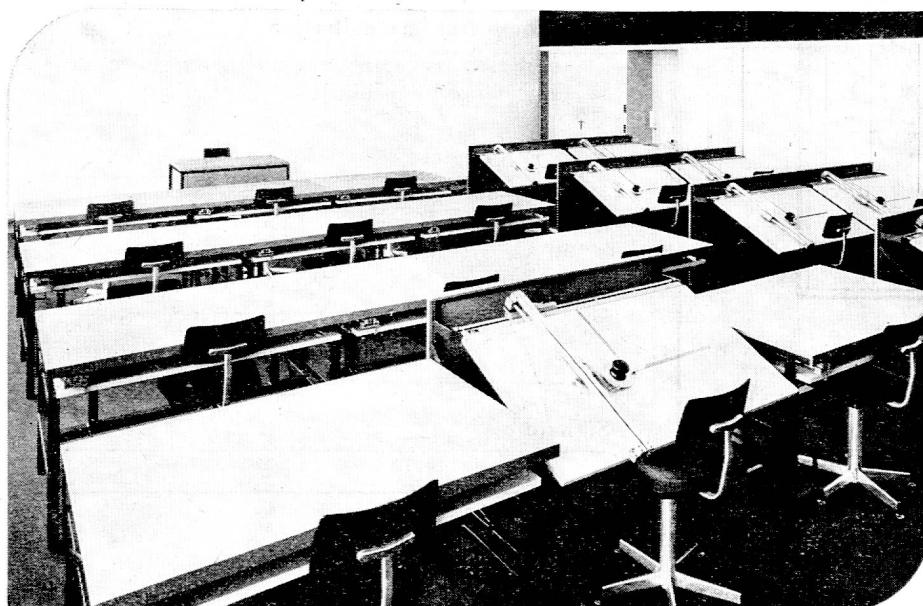
Mobilier scolaire pour tous degrés d'enseignement



Mobilier pour écoles primaires, secondaires et supérieures

En outre, notre programme de vente comprend: Meubles pour écoles enfantines, pupitres de maîtres, mobilier pour l'enseignement des travaux manuels, ménagers, de la physique, chimie et sciences naturelles, mobilier pour écoles professionnelles, salles d'auditoires, matériel pour l'enseignement de la physique ainsi que moyens d'enseignements techniques.

Tables de dessin pour les différents secteurs



Mobilier pour salles convenant à chaque besoin

Demandez-nous, sans engagement de votre part, documentation, offre et propositions d'ameublement!

embru

*Usines Embru, Agence Lausanne
Exposition permanente: 1000 Lausanne 19,
18 bis, chemin Montolivet,
Téléphone 021/27 42 57,
visite seulement sur rendez-vous*

Inscriptions au gymnase du soir

Le Gymnase du soir va bientôt achever sa 9e année d'existence, et ses premiers gymnasiens ont déjà terminé leurs études à l'université.

Les inscriptions nouvelles pour la prochaine année scolaire sont prises dès maintenant.

Le Gymnase du soir prépare aux maturités fédérales et commerciale, aux exa-

mens préalables d'admission à l'université.

Le semestre d'hiver débutera le lundi 30 septembre 1974.

Renseignements et inscriptions dès aujourd'hui au secrétariat du Gymnase du soir, rue Mercerie 24, 1003 Lausanne, tél. (021) 22 90 50, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 18 heures à 20 heures ou sur rendez-vous.

SPG participent activement à la vie de notre association.

C'est sur ce problème de la participation que je voudrais revenir brièvement aujourd'hui. Participation sans « p » majuscule, participation en laissant même de côté le travail (indispensable) du comité ou des commissions.

Je vous invite à une participation qui soit, d'abord, **échange d'informations** : la situation évolue rapidement. La rentrée 1974 ne sera pas semblable à celle de 1973. Les problèmes de l'année à venir seront différents de ceux de l'année écoulée. De plus je suis nouveau dans ma fonction de président ; j'aurai donc besoin d'être « mis dans le bain ».

J'attends donc, de vive voix, par téléphone ou par lettre, **vos informations**. Dites-moi ce qui se passe dans votre école, signalez-moi par exemple les difficultés qui ont pu surgir lors de l'organisation des classes. Faites-moi part de vos suggestions. Le travail du comité pourra alors être orienté là où vous souhaitez qu'il soit orienté ; nous pourrons agir en connaissant vos besoins ; notre action pourra être plus efficace.

Pour ma part je poursuivrai l'effort d'information entrepris ces dernières années. Par l'**« Educateur »**, par des affiches dans les écoles, par des circulaires à domicile, par des assemblées, je tenterai de vous tenir au courant de tout ce qui se passe dans notre association.

En attendant vos premiers appels et vos premières informations voici quelques renseignements pratiques :

Adresse de la S.P.G. (et du président)

Société Pédagogique Genevoise
Ecole primaire de Saint-Jean

Rue de Saint-Jean 12

1203 Genève

Tél. 44 82 30

Membres du comité

Président : Dunner Paul, 14 r. Hoffmann, 1202 Genève, 34 67 08.

Vice-présidentes : Stranieri Josiane Mme, 2 r. Montfalcon, 1227 Carouge, 42 08 36. Urben Liliane Mme, 44 ch. Renard, 1211 Le Lignon, 44 82 57.

Trésorier : Barbey Jacques, 134 ch. Montagne, 1224 Ch. Bougeries, 48 70 94.

Instituteurs : Friot Jean-Noël, 2 r. Cordiers, 1207 Genève, 35 63 10. Mathieu Paul, 12 av. Amazones, 1224 Ch. Bougeries, 48 24 41. Schaefer Henri, 9 av. Feuillasse, 1217 Meyrin, 41 09 54.

Institutrices : Beguin Mireille Mlle, 2 r. Cordiers, 1207 Genève, 36 97 30. Charbonnier Josiane Mlle, 20 bd Promenades, 1227 Carouge, 43 36 74. Palandella Liliane

Association vaudoise des Auberges de la jeunesse

Fonds du cinquantenaire

A l'occasion du 50e anniversaire des AJ de Suisse, le comité vaudois, que préside notre collègue R. Petter (Lausanne) a adressé un appel qui a rencontré un large écho auprès de plusieurs collègues. Nous leur adressons nos sincères remerciements. Il a été reçu plus de 3000 francs, somme qui sera intégralement affectée à l'amélioration de l'équipement. On peut naturellement encore verser sa contribution au Fonds du cinquantenaire des AJ.

On n'étonnera personne en rappelant que, institution privée basée sur le bénévolat des dirigeants, l'œuvre des AJ tra-

verse une période très difficile : réfections, constructions, salaires, entretien de locaux vétustes, il faut aux responsables vaudois, romands et suisses un solide optimisme pour faire face à ces problèmes complexes. Aide financière, suggestions, collaborations, versement fidèle de la contribution annuelle, telles sont les diverses façons dont vous pouvez, chers collègues, épauler nos sections romandes. Le soussigné, rédacteur de la partie romande de la « Revue suisse des Auberges de la Jeunesse » serait heureux de publier les remarques, les critiques et les propositions du corps enseignant au sujet des AJ, taut en Suisse qu'à l'étranger.

A. P.

Rédactrice de la rubrique vaudoise : Mme Josée KAMMERMANN
Route de Vevey 35, 1009 PULLY. Téléphone (021) 28 54 65

Genève

Quelques mots du nouveau président

Lundi, pour la première fois depuis 13 ans, je ne reprendrai pas le chemin de l'école du Mail. Comme vous le savez le président de la SPG est détaché de sa classe ; il consacre la moitié de son temps à la vie de notre association. Je passerai l'autre moitié au service de la recherche pédagogique.

A vous tous, membres de la SPG, à vous qui retrouverez vos élèves lundi, à vous qui êtes en congé, à vous qui êtes « spécialistes », à vous qui êtes « détachés », je souhaite une nouvelle année scolaire qui apporte satisfaction et enrichissement.

A Onex, lors de mon élection à la présidence, j'avais énoncé trois points qui me semblaient importants :

- je reprends la présidence en plein accord avec ce qui a été fait par le comité ces derniers mois. S'il faut bien sûr s'attendre à des changements, ceux-ci devraient davantage tenir de la forme que du contenu ;
- j'invite chacun à préparer avec enthousiasme le congrès de la SPR qui aura lieu à Genève en novembre prochain ;
- je souhaite que les membres de la

Mme, 109 rte Genève, 1226 Moillesulaz, 48 33 35. Vagneux Françoise Mlle, 12 r. Vermont, 1202 Genève, 33 00 54.

Maitresses enfantines : Clerc Véronique Mlle, 12 r. Vermont, 1202 Genève, 44 27 63. Vautravers Evelyne Mme, 94 ch. Bossoms, 1213 Onex, 92 67 86.

Instituteur de classe spécialisée : Crauzaz Michel, Case postale 59, 1212 Grand-Lancy, 93 15 74.

Maitre de discipline spéciale : Denizot Alain, 24 ch. Bogueret, 1211 Le Lignon, 44 23 46.

P. Dunner

Rédactrice de la rubrique genevoise : Liliane URBEN
ch. du Renard 44, 1211 Le Lignon. Tél. (022) 44 82 57

ple ne seraient ouverts qu'aux porteurs d'un certificat pédagogique délivré par l'Ecole normale.

Représentations

La SPN est associée aux travaux de diverses commissions ou groupes de travail.

Une commission d'admission des candidats à l'Ecole normale a été créée. Elle entre en activité dès le début de cette année scolaire 1974-75.

Elle est formée de neuf personnes dont :

- 4 membres qui n'exercent pas une fonction dans l'enseignement ;
- le délégué de l'Université ;
- le délégué du corps enseignant des gymnases ;
- le délégué des associations professionnelles du corps enseignant ;
- le directeur de l'Ecole normale cantonale ;
- le chef de Service de l'enseignement primaire.

La SPN est représentée par son président notre collègue G. Bouquet.

J. Huguenin (1re mp) et J.P. Mischler (5e) sont les délégués de notre association dans les Commissions chargées de la préparation des épreuves de connaissances.

M. A. Grandjean participera aux travaux de la Commission de la surcharge du travail scolaire.

Enfin, un groupe de travail a été constitué qui sera appelé à préparer une campagne d'information et de mise en garde contre les dangers de la drogue.

Un médecin, un psychologue, un représentant des associations ou écoles de parents et deux membres du corps enseignant établiront un programme d'intervention dans les classes.

C. E. Bobillier y représentera la SPN.
J.-P. M.

Neuchâtel

Comité central

Séance du 25 juin

VPOD

Le tribunal arbitral s'est enfin manifesté en convoquant les responsables de la SPN à Zurich. Curieuses dates proposées que celles des 5, 9 ou 11 juillet qui se situent peu après le moment fatidique du 30 juin pour les éventuelles démissions statutaires !

De plus, période de vacances pour certains membres du CC, fin de trimestre chargée pour les autres : fêtes de jeunesse, joutes sportives, sorties de fin d'année, etc.

A l'unanimité le CC a donc décidé de demander l'ajournement de cette séance après les vacances.

Formation future du Corps enseignant professionnel

En février dernier, un rapport a été publié qui selon notre interlocuteur d'un soir Claude Zweijacker est une radiographie de la situation actuelle suivie d'une esquisse des décisions qui pourraient ensuite être prises.

A signaler que ce document a été accepté par les Directeurs d'écoles et les Inspecteurs.

Il en ressort qu'au cours des 10 prochaines années les besoins sont estimés de 5 à 15 instituteurs(trices) par an.

Dans cette perspective l'EN ne devra plus porter un accent des plus marqués pour la formation des maîtres P.

Dès lors le DIP instituera des cours de formation complémentaire pour les nouveaux titulaires de ces classes.

Ainsi, après quelques années d'enseignement à l'école primaire, l'instituteur

(trice) de l'enseignement secondaire serait appelé à compléter sa formation.

La solution serait donc dans une formation de base commune puis une formation spécialisée.

La position de la SPN n'est pas très éloignée des conceptions du DIP.

Pourtant les membres du CC ont formulé les quelques remarques suivantes :

- En instituant une différence de formation il en découle une différence salariale qui creuserait encore le fossé existant déjà entre enseignants des degrés primaire et préprofessionnel.

- Danger de dégradation du brevet primaire.

- Le secteur primaire pourrait devenir « le brouillon » du secondaire.

- Spécialisation après l'EN pour tous les niveaux de 1 à 9. Ainsi l'enseignant P. devrait suivre des cours pour enseigner en primaire.

- Les cours organisés de façon sou-

Vers la conclusion de l'affaire SPN-VPOD

Information à nos collègues en réponse à des accusations

Dans un long communiqué paru dans « Les Services publics » et imprudemment repris par « La Lutte syndicale », le Secrétariat fédératif de la VPOD traite à sa manière du conflit qui l'oppose à notre association.

Les responsables d'un important mouvement « syndical » suisse, sous l'effet de la déception et d'une hargne peu commune, perdant le contrôle de leurs propos, oublient, au travers de leurs inacceptables

insinuations, que les décisions de la SPN, **y compris toutes celles qui ont affecté ses relations avec la VPOD**, ont toujours été prises non par un « grand patron de la SPN », mais par des organes démocratiquement élus et représentatifs. Ils somment « ces Messieurs de la SPN » de « se mettre une fois pour toutes » un certain nombre de choses « dans le crâne » et les accusent d'« intoxiquer les esprits »...

Nos qualités de pédagogues et d'éducateurs nous interdisent de nous adapter à ce ton et à ce niveau de dialogue. Nous ne répondrons donc pas. Mais nous avons le devoir d'informer ici nos collègues,

membres de la SPN, que pourraient troubler et désorienter les accusations des maîtres de la VPOD. Trop d'entre nous s'y sont laissé prendre au point de s'égarter dans le schisme pour que nous ne réfusions pas celles que formule aujourd'hui, avec une rare outrecuidance, le Secrétariat de la VPOD à propos de **notre refus de nous rendre à la séance du tribunal arbitral au début de juillet 74.**

Le tribunal arbitral de la VPOD a, en effet, convoqué les responsables de la SPN à une séance fixée au début de juillet 1974. Le Comité central lui-même — et non pas seulement son président, selon une affirmation fausse du Secrétariat fédératif VPOD — s'est déclaré empêché de se rendre à cette convocation et a demandé l'ajournement de la séance après les vacances scolaires. Cette décision, prise à l'unanimité, a été communiquée téléphoniquement à Me Fritz Heeb le lendemain de la séance du Comité central et confirmée par lettre.

Elle s'appuie sur les considérations suivantes :

1. Le recours de la SPN auprès du tribunal arbitral ayant été introduit en octobre 1973 déjà, nous comptions fermement, ainsi que nous l'avons déclaré en assemblée générale de la SPN, que le jugement de cette instance, sur lequel se fonderait l'attitude de nos membres à l'égard de la VPOD, serait rendu avant le 30 juin 1974, date ultime à laquelle les démissions pour l'année 1975 pouvaient être remises à la VPOD.

2. Le tribunal arbitral, auquel nous avons exprimé, par lettre du 29 juin dernier, nos regrets de ne pas connaître l'épilogue de notre différend avec la VPOD « avant le 30 juin 1974, ce qui nous aurait permis d'être dans une situation parfaitement claire en 1975 », a jugé bon de fixer la séance attendue après cette date.

Dès lors, il nous a paru sans conséquences pour la cause que nous défendons de tenir compte des circonstances défavorables et de demander l'ajournement de cette séance à fin août prochain.

Nos collègues, qui connaissent la surcharge du travail des enseignants spécialement en fin d'année scolaire, nous comprendront. Mais ils apprécieront comme il convient, nous l'espérons, l'attitude du Secrétariat de la VPOD qui, manifestant une nouvelle fois sa totale ignorance de nos problèmes, a commis en cette occasion l'indélicatesse d'attribuer cette anodine demande d'ajournement de séance à notre prétexte désir de continuer de « jeter le discrédit sur le mouvement syndical libre » ! Nos collègues, que nous irons défendre devant le tribunal arbitral, doivent aussi savoir que nous n'avons pas

en nous « la crainte » d'être « déboutés », comme le soupçonnent nos accusateurs zurichoises, mais la certitude d'être débouts, une certitude qui est née de l'acceptation par le tribunal arbitral des mesures

prises par la VPOD, une certitude qui nous a conduits à la transformation de la SPN en syndicat autonome.

Gérald Bouquet

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise :
Jean-Pierre MISCHLER Rue du Pont 5 2114 Fleurier

Jura

Le canton du Jura est né

Par 36 802 OUI contre 34 057 NON et 1737 bulletins BLANCS, les citoyens des sept districts jurassiens ont, le 23 juin, donné naissance à un nouveau canton de la Confédération. L'événement est considérable, comme l'ont répété les commentateurs, puisqu'il modifie la structure politique de notre pays.

Bien que la situation ne soit pas définitivement éclaircie — l'additif constitutionnel bernois permet encore aux districts qui ont recueilli une majorité négative de retourner dans le canton de Berne, et aux communes limitrophes de choisir leur appartenance — un nouveau canton, et de plus un canton romand, est né. Quoi qu'il advienne, il comportera au moins trois districts, ceux qui, le 23 juin, ont obtenu une majorité affirmative.

La SPJ, qui devra, comme nombre d'institutions, se doter de nouvelles structures, est directement concernée par le vote du 23 juin.

Puisse son comité qui, dans les semaines et les mois à venir, aura à envisager les conséquences d'une décision historique, placer au premier plan de ses préoccupations l'intérêt de l'école jurassienne quelle que soit l'option politique de ses membres.

A. Babey

La plethore

Sous le titre « Pléthore ou pas pléthore ? », nous avions, dans le dernier numéro de l'*« Educateur »* paru avant les vacances, dit le souci de certains milieux pédagogiques, et en particulier du comité SPJ, en face d'une menace de pléthore qui se dessinait à l'horizon. Nous avions déploré qu'aucun organe centralisateur, en contact avec les communes, ne puisse indiquer le nombre des postes vacants dans les écoles et craint que les futurs enseignants, devant la menace d'un non-emploi, se groupent en une association. C'est à peu de chose près ce qui s'est produit à la mi-juin lorsque les élèves des deux classes terminales de l'Ecole normale de Delémont ont fait paraître dans la presse une lettre ouverte à la direction de l'Instruction publique, s'étonnant que cette dernière n'ait pas répondu à une lettre

adressée à elle deux semaines plus tôt, et dans laquelle les normaliennes s'inquiétaient d'une situation qui pourrait les laisser sans occupation à l'issue de leurs études.

La réponse de la DIP fut publiée quelques jours plus tard dans la presse par les soins des intéressées. Elle disait les difficultés d'une évaluation des postes à repourvoir et les travaux entrepris pour que satisfaction soit donnée à chaque futur enseignant.

Nous avions aussi signalé la démarche du comité SPJ auprès de la DIP, qui disait son inquiétude en face de la pléthore et offrait sa collaboration pour une solution satisfaisante. Le 18 juin, la DIP faisait parvenir la réponse suivante au président de la SPJ, M. Pierre Ielmi :

Si, durant ces vingt dernières années, nous avons souffert d'une pénurie d'enseignants à presque tous les niveaux. Force nous est de constater que la situation a brusquement évolué au cours de ces derniers mois, voire de ces dernières semaines. Nous croyons déceler plusieurs raisons à ce phénomène.

Non seulement les maîtres nommés ne quittent plus leurs fonctions, mais nombre de ceux qui avaient quitté l'enseignement y reviennent. Les avantages de la nouvelle loi sur les traitements et un certain ralentissement dans le secteur économique ne sont pas étrangers à cette évolution. Alors qu'elles préféraient le plus souvent effectuer des remplacements occasionnels, plusieurs institutrices mariées ont repris un poste à plein temps. Entre autres causes de ce brusque changement, nous relèverons encore la diminution constante des naissances. En effet, il y a une dizaine d'années, on enregistrait plus de 17 000 naissances pour l'ensemble du canton. Or, ce chiffre est tombé à moins de 14 000 en 1973.

Dès que nous avons été informés de ce nouvel état de choses, nous sommes immédiatement intervenus en avisant aux mesures adéquates, notre hantise étant, après avoir vaincu les difficultés cornéliennes de la pénurie, de pallier les complications d'une certaine pléthore.

C'est assez dire combien nous nous sommes immédiatement émus de la situation que vous décrivez. Ainsi, nous avons pris les dispositions en vue de :

1. la limitation des admissions aux écoles normales, ce qui nous a valu d'ailleurs de véhémentes réclamations et certains litiges qui n'ont pas atteint leur terme ;

2. l'accélération de l'étude en cours pour la prolongation de la durée des études aux écoles normales. A noter que cette option, qui postule une décision à courte échéance, ne manquera pas d'exercer une certaine influence sur les effectifs du corps enseignant primaire ;

3. l'obtention d'une décision de principe du Gouvernement, relative à une solution mettant à disposition de l'Ecole jurassienne un certain nombre, et pendant un certain temps, de nouveaux enseignants (maîtres et maîtresses).

Par ailleurs, nous avons procédé à une enquête auprès des directions des écoles normales et des inspecteurs scolaires, afin d'étudier les mesures qui s'imposent, en les priant en même temps de bien vouloir nous fournir l'état des besoins, d'une part, et l'état des maîtres et maîtresses sans emploi, d'autre part.

Ces renseignements nous amènent à la supposition suivante :

A l'heure actuelle, 45 futurs ensei-

gnants—y compris les candidats du cours spécial—ne sont pas encore titulaires de postes.

Toutefois, quelques places vacantes, mises au concours à fin avril, n'ont pas encore fait l'objet d'une nomination. De plus, 25 figurent dans la « Feuille officielle scolaire » de mai, auxquelles il convient d'en ajouter 12 qui paraîtront à fin juin.

Considérant néanmoins les risques de non-emploi, nous nous sommes approchés des cantons de Neuchâtel et de Fribourg. Le premier serait disposé à occuper 8 ou 10 institutrices, alors que le deuxième aurait 3 postes à pourvoir.

Nous avons évidemment discuté d'un arrangement avec les cantons en question, de façon que les intéressées déplacées puissent sans difficulté s'établir dans le Jura en cas de vacance.

Au demeurant, nous vous remercions du vif intérêt que vous manifestez à l'égard de ce problème. Nous vous sommes reconnaissants de vos suggestions et de vos éléments de solutions qui font également l'objet de notre étude.

Le directeur de l'Instruction publique.

Selon les derniers renseignements obtenus, il semble que, pour cette année, tous les nouveaux enseignants ou presque trouveront à s'employer. Mais même si les craintes émises par les milieux pédagogiques se trouvent infondées, elles n'en demeurent pas moins réelles pour l'année prochaine et les deux années qui la suivront. Nos autorités ont dès lors devant elles tout le temps nécessaire pour prendre les mesures qui s'imposeront.

B.

APRÈS UNE SEMAINE DE PERFECTIONNEMENT

Plus de 1000 enseignants réunis à Tramelan

La semaine de perfectionnement du corps enseignant jurassien qui clôturait l'année longue a permis à quelque 1400 enseignants de tous les degrés de se retrouver dans un cours de leur choix. Le vendredi après-midi, plus de 1000 d'entre eux ont participé à la halle des Fêtes de Tramelan à la cérémonie de clôture de la semaine. M. Willy Jeanneret, directeur du Centre de perfectionnement, définit d'emblée les objectifs des cours : offrir à chacun le choix d'un centre d'intérêt et de formation professionnelle, permettre une étude des besoins dans l'ordre des priorités afin d'élaborer pour les années à venir un plan général de perfectionnement et des plans particuliers par niveaux et par disciplines, ébaucher un dialogue constant entre les enseignants d'un même niveau scolaire et établir une communication réelle entre les divers niveaux scolaires. Nous pouvons remplir notre mission ensemble, dit M. Jeanneret, si nous acceptons d'assumer notre formation continue, si nous savons nous arrêter en cessant le rythme de notre vie quotidienne et en nous accordant le temps nécessaire à la réflexion, et si nous plaçons nos élèves au centre de nos préoccupations.

A M. Jeanneret, qui avait auparavant excusé le directeur de la DIP, malade, succéda M. Jean Cavadini, délégué à la coordination romande. L'orateur souligna les mérites de la Société pédagogique jurassienne qui, au Congrès de Bienne en 1962, avait montré que le choix pédagogique n'était pas « entre la centralisation et

l'autonomie cantonale, mais entre la coopération librement consentie et le provincialisme ».

Contrairement à nombre de manifestations officielles, celle de Tramelan accorda la part large à la musique. Pour la plus grande joie des enseignants, l'orchestre de chambre Jean-Marie Möckli interpréta à la perfection le « Concerto en do majeur pour deux trompettes » de Vivaldi, la suite tirée de l'opéra « Le Roi Arthur », de Purcell, des chansons et danses populaires hongroises de Bartok, et la « Symphonie en sol mineur » de Haydn.

B.

Aux secrétaires des sections

C'est avec plaisir que nous recevons les comptes rendus des assemblées syndicales aux fins de parution dans l'*« Educateur »*. Nous demeurons cependant persuadé que les relations de l'activité des sections jurassiennes gagneraient à être lues dans les semaines qui suivent immédiatement les rencontres des enseignants. Merci d'avance aux secrétaires des sections.

Le rédacteur jurassien

Appel aux maîtres primaires de 8^e et 9^e années

Le comité SPJ, conscient :

- de la difficulté toujours croissante d'enseigner dans les classes terminales ;
- de la carence de formation spécifique des titulaires de ces classes ;
- du décalage existant entre les exigences du plan d'études et la réalité quotidienne ;

propose aux enseignants concernés la formation de groupes de réflexion et de formation spécifique, dans le cadre du perfectionnement de 1975. La réflexion commune sur des thèmes tels que :

- la psychologie de l'adolescence ;
- l'éducation sexuelle ;
- la critique des media ;
- l'orientation professionnelle...

devrait déboucher sur des propositions concrètes de révision du plan d'études en vigueur.

Les modalités d'organisation restent à définir par et pour les groupes eux-mêmes.

La séance constitutive aura lieu probablement à fin septembre.

Les collègues intéressés par notre proposition voudront bien renvoyer le coupon ci-dessous au président SPJ, M. Pierre Ielmi, Royes 5, 2854 Bassecourt, jusqu'au 15 septembre 1974. *Comité SPJ.*

Nom : _____

Prénom : _____

Domicile : _____

Adresse : _____

Je m'intéresse à un groupe de réflexion en 8^e et 9^e année et vous prie de me convier à la séance constitutive.

Signature : _____

Bellenot, ouvrit la séance en adressant un cordial merci à tous les collègues venus en si grand nombre et en saluant particulièrement M. Maurice Villard, nouvel inspecteur des Ecoles secondaires du Jura et les collègues retraités qui nous font toujours le plaisir d'assister à nos assemblées.

Il félicita chaleureusement M^{lle} Marcelle Gigon pour ses 25 années d'enseignement, fit part de quelques excuses et donna la parole à notre délégué SPJ.

Rapport des délégués

M. Paul Sanglard, membre du comité central SPJ, présenta un bref rapport d'activité consacré aux travaux menés par la SPJ, à la révision des statuts et à la nomination d'un secrétaire adjoint de langue française à la SEB en la personne de M. Paul Simon, de Saignelégier.

Admissions - Démissions - Mutations

M^{me} Angelika Domon, maîtresse secondaire (Porrentruy) et M^{les} Véronique Berberat, institutrice (Saint-Ursanne), Marguerite Stouder, maîtresse enfantine (Courtemaîche), Christine Choulat, maîtresse enfantine (Porrentruy) furent admises par acclamation dans la section.

L'assemblée enregistra également trois départs : M^{lle} Marguerite Maillat (Porrentruy), M. Serge Moeschler (Porrentruy) et M. Denis Juillerat (Asuel) et deux mutations : M^{lle} Madeleine Aubry (de la section de Porrentruy à celle des Franches-Montagnes) et M. Philippe Domon (de la section de Delémont à celle de Porrentruy).

Nominations

Trois membres du comité arrivant au terme de leur mandat sont remplacés par M. Philippe Domon (Porrentruy), M. Didier Theubet (Bonfol) et M. Pierre Migy (Saint-Ursanne).

M^{lle} Agnès Bourgnon (Boncourt) est nommée déléguée à la SEB tandis que M. Jean-Pierre Hammel accepte le poste de suppléant.

Divers

Avant de clore cette séance bruyante, mais efficace, M. Bellenot remercia encore tous les membres pour leur participation et les invita aux agapes.

Récréation !

A l'apéritif, M. Bellenot se plut à saluer la présence de M. le doyen Brischoux, curé de Pierrefontaine et de M^{mes} les directrices de l'école primaire et du collège d'enseignement général. M. le doyen apporta un jovial salut franc-comtois et souhaita à chacun moult joies.

L'après-midi était consacré à la visite

Section de Porrentruy

Ajoie

Synode extraordinaire du 14 décembre 1973

Porrentruy, 14 décembre 1973. Une assemblée synodale extraordinaire est convoquée en l'Aula du Collège Auguste-Cuenin. Quelque trente enseignants y participent.

Deux points essentiels figurent à l'ordre du jour :

- nomination d'un secrétaire adjoint francophone à la SEB ;
- avant-projets des statuts SPJ.

M. Paul Sanglard, membre du comité central SPJ, nous entretient de la création d'un poste de secrétaire adjoint francophone SEB, création qui, en fait, n'est que transformation du poste d'adjoint-chef de bureau en celui de secrétaire adjoint de langue française. Une aubaine pour les enseignants jurassiens.

Sur proposition du comité, l'assemblée approuve à l'unanimité cette mise au concours.

M. Hugues Plomb, délégué SPJ de la section, présente l'avant-projet de la réforme des structures de la Société pédagogique jurassienne.

Le président de la section remercie également M. Jean Thüler qui a travaillé à cette élaboration des nouveaux

statuts SPJ et recommande, à tous les membres, la lecture des textes relatifs aux traitements, textes paraissant dans les journaux corporatifs.

M. Roland Müller désapprouve le principe pris par la succursale de l'UBS à Porrentruy d'associer l'école à sa démarche publicitaire et demande au synode de signifier à la direction de cet établissement le profond mécontentement des enseignants du district.

L'assemblée approuve la proposition de M. Müller et charge le comité de rédiger la lettre à l'intention de l'UBS à Porrentruy.

Quelques renseignements concernant les salaires mettent fin à cette brève séance.

Ajoie

Synode d'été

Le 29 mai dernier, les enseignants d'Ajoie et du Clos du Doubs se sont retrouvés dans une ambiance fort sympathique en Franche-Comté voisine. Ils avaient fait coïncider leur synode d'été avec une « escapade gastronomique » à Pierrefontaine-les-Varans et la visite du Château de Belvoir.

Ouverture - Appel - Procès-verbal

Le président de la section, M. André

du Château de Belvoir. L'estomac satisfait, le cœur joyeux, les enseignants prirent la route de Belvoir afin d'y visiter un merveilleux domaine sous la conduite du maître des lieux, M. Pierre Jouffroy, artiste peintre.

Ce château du XII^e siècle, magnifiquement restauré, abrite également les œuvres du propriétaire. Merci et félicitations à notre aimable guide.

Françoise Ammann, Saint-Ursanne.

Passage de l'école enfantine à l'école primaire

43 maîtresses enfantines et maîtresses primaires du Jura ont participé à Delémont du 24 au 28 juin 1974 au cours intitulé « L'enfant de 6 ans ». Cette semaine, animée avec compétence par M. Tschoumy, directeur de l'Ecole normale de Delémont, fut très enrichissante, tant par les brillants exposés de spécialistes tels que M^{me} Josette Feyler, sous-directrice de l'Enseignement primaire à Genève, et M^{me} Vergopoulo, professeur à l'EPSE à Genève, que par les échanges de vues et dialogues qui suivirent.

Au terme de ces discussions, les participantes ont conclu que des améliorations sont nécessaires. Elles ont trans-

mis leurs suggestions aux autorités compétentes.

Un des principaux points du rapport est :

— réunir les 2 années d'école enfantine et les 2 premières années primaires en un premier cycle d'enseignement, selon le schéma suivant :

1^{re} année : 4-5 ans Adaptation sociale et scolaire.

2^e année : 5-6 ans Préparation à l'école, préapprentissage.

4^e année : 7-8 ans Consolidation des apprentissages de base.

Antoinette Daucourt.

Centre de perfectionnement

Cours et manifestations du mois de septembre 1974

3.1.1. - 3.1.3. et 3.1.6. **Activités créatrices manuelles** : M. L. Monnier, Biel, les 11 septembre, 25 septembre, 18 septembre, 4 septembre à Biel, Delémont, Moutier et Tramelan.

3.3.4. et 3.3.5. **Français** : M. F. Donzé et M^{me} Mägerli, Delémont, les 18 et 19 septembre et 4 et 5 septembre à Porrentruy et St-Imier.

4.10.2. **Gymnastique de maintien et corrective (IEP, SJMG)** : 7 et 8 septembre à St-Imier.

4.13. **Éléments de génétique** : M. M. Villard, Biel, dès septembre à Biel ou Porrentruy.

4.16.6. **Moyens d'enseignement romands (CIM)** : M. M. Ferrario, Orvin, dès septembre à Moutier.

4.16.7. **Probabilités (CIM)** : M. G. Rubin, Biel, dès septembre à Biel.

4.18.1. **Dynamique de groupe** : Ecole de psychologie et des sciences de l'éducation, Genève, du 30 septembre au 4 octobre à Moutier.

4.18.2. **L'expérience pédagogique sous l'angle directivité - non directivité** : M. W. Perret, Neuchâtel, les 4 et 11 septembre à Moutier.

4.18.4. **Pédagogie institutionnelle** : M.

M. Girardin, Courfaivre, du 30 septembre au 4 octobre à Delémont.

4.18.5. **Psychologie scolaire - Les problèmes de psychologie rencontrés dans**

Rédacteur de la rubrique Jurassienne : Abel BABEY, Pastourelles 17, 2800 Delémont, tél. 066/22 29 34.

ribourg

Vœux de fructueuse année scolaire

Le mois d'août drapé dans sa brume touche bientôt à son terme. Les derniers jours qui s'égrenent irrévocablement annoncent l'échéance de septembre. La date fatidique se fait de jour en jour plus précise, plus lancinante peut-être selon la perspective de ceux que cela concerne.

Les élèves d'abord, les tout premiers intéressés revenus basanés, grandis, revigorés par leur séjour salutaire à la campagne songent, l'air rêveur, le regard absent, l'humeur inquiète ou rassurée, à la salle qu'ils vont regagner et que le maître

une classe en situation de formation : M. D. Cetlin, Tavannes, les 12 et 13 septembre, éventuellement 19 et 20 septembre et 5 novembre à Moutier.

4.21.2. et 4.21.3. **Broderie nordique (ACBMOSJ)** : M^{me} Th. Oppiger, Hasle-Ruegsau, le 14 septembre à Delémont et Tavannes.

4.21.14. **Tressage (ACBMOSJ)** : M^{me} C. Olgiati, Ipsach, les 4, 11 et 21 septembre à Delémont.

Programme des cours et manifestations 1975

Nous invitons le corps enseignant, les associations et institutions concernées à remettre leurs propositions, leurs voeux et leurs suggestions à la direction du Centre de perfectionnement **jusqu'au 30 septembre 1974, dernier délai**, en indiquant pour chaque cours proposé :

1. Le nom de l'animateur proposé.
2. L'objectif du cours.
3. Les grandes lignes du programme envisagé.
4. La durée du cours.
5. La date proposée.
6. L'horaire prévu.
7. Le lieu souhaité.

Semaine du 24 au 28 juin

Nous rappelons au corps enseignant que le délai pour le renvoi des feuilles de décompte est échu depuis le 10 juillet dernier.

Dès lors, le Centre ne peut plus tenir compte des feuilles qui lui seraient encore adressées.

le pupitre qu'on espère retrouver, à celui peut-être qu'on se verra assigné. Chez le grand nombre, l'humeur ne se teint point pourtant de mélancolie, car papa et maman ont dit et redit que c'était sérieux, que l'année nouvelle est un pas de plus vers le métier, vers des études plus longues dont on garde jalousement le secret.

Et les chers petits, filles et garçons, qui chemineront sac au dos pour la première fois vers l'école, serrant la main de leur maman, ne sont pas les moins fiers. Maman tout attendrie, intérieurement fort préoccupée, va parler à Mademoiselle afin de lui confier, avec ses espoirs, ses craintes au sujet de la santé ou du tempérament du cher petit. Ah ! comme elle désire qu'il commence bien !

Les maîtres eux-mêmes, anciens ou plus jeunes ne se laissent pas surprendre par l'échéance imminente. Ils ont suivi des cours durant la grande pause de l'été. Se sentant mieux armés, ils ont acquis plus d'assurance, s'étant initiés à une technique nouvelle. Ils ont repensé et approfondi leur méthode en rédaction. N'ont-ils pas compulsé leur arsenal pédagogique, découvert au Centre de documentation un matériel insoupçonné qui va leur permettre d'aborder avec plus de maîtrise les branches qui s'inscrivent en points faibles dans l'éventail des matières ?

Et les nouveaux maîtres, ceux qu'un jury impartial a brevetés ? Oui, combien l'on pense à eux, tenaillés par l'appréhension de « débuter » honorablement, par le souci de gagner l'affection de leur futur auditoire, avec la confiance des parents ? Déteintes d'un bon diplôme, commettront-ils l'erreur de prétendre tout savoir parce qu'ils ont beaucoup appris et qu'ils entendent être des maîtres modernes ? Leur suffit-il d'un acte de nomination, d'une excellente note en pédagogie pour les mettre à l'abri de toute surprise, pour vaincre d'avance les écueils qui les attendent. Non, l'autorité communale, la commission scolaire les ont assurés de leur confiance. Bardés de principes pédagogiques, sûrs de leur vocation, ils voudront ne pas tout chambarder, mais au contraire accepter les conseils de leur inspecteur, agréer comme une aubaine les avis des anciens qui les entoureront de leur bienveillance. Non, tout les dispose plutôt à bien « commencer », à réussir, à persévérer, à se faire un nom dans la carrière. Il y faudra naturellement de l'imagination, de l'honneur à cœur, de l'effort, du doigté et surtout... beaucoup de patience et d'amour.

A toutes et tous, aux anciens, aux moins âgés et aux tout jeunes, disons de tout cœur nos vœux de fructueuse année scolaire.

A. C.

de se référer à l'actualité la plus proche des élèves, la plus accessible.

Le civisme affecté au cycle d'orientation...

... où tous les élèves de 3^e année suivent un cours régulier de cette branche à raison d'une heure par semaine. En 3^e année, dans la zone française, la formation civique fait partie intégrante du programme d'histoire. En réalité, quelle place lui fait-on ? Dans la partie allemande par contre, l'éducation civique jouit d'une heure régulière par semaine.

Quelle fut et quelle sera sa place dans les gymnases ?

La réponse du gouvernement se contente de rétorquer que « le cours en question est lié, pour l'instant du moins, à celui de l'histoire. Dans la mesure où cet enseignement n'est pas suffisant, les réformes en cours doivent y porter remède ». Réponse embarrassée certes. N'y a-t-il pas dans cette réponse un aveu ? Les réformes prévues, quand elles seront mises en application, seront les bienvenues car elles mettront fin, on le souhaite, à certaines carences réelles constatées maintes fois lors des examens de recrues ainsi que dans les statistiques et rapports annuels des experts. Suffit-il que l'éducation civique soit nommément prévue dans le programme d'histoire pour qu'on puisse penser qu'on ait satisfait à cette exigence ? Les gymnasiens examinés dans nos casernes ont répondu en civisme dans la mesure seulement où ils avaient reçu, en cette matière, un bagage convenable. Il convient naturellement ici de mettre en cause la vague de mise en doute en ce qui touche nos institutions et l'autorité de la part d'une certaine jeunesse. Tenir compte ne signifie pas admettre ni se résigner. L'appréciation relevée dans les rapports d'experts ne tient pas compte de l'impression produite par les recrues qui affectaient de ne pas s'intéresser aux questions civiques. Nos écoles secondaires du cycle inférieur, puisqu'elles constituent désormais le cycle d'orientation, honoreront à l'avenir cet enseignement judicieusement étalé, dans le programme sur les 3 ans de cette scolarité. On se référera bien sûr aux commentaires qui en éclaireront le programme schématique, faisant appel dans la didactique particulière à cet enseignement aux ramifications multiples vers le français, la géographie et... l'histoire nationale.

L'instruction civique au banc de l'école primaire ?

L'avis d'une députée

L'enseignement de cette discipline a fait l'objet, lors d'une précédente session du Grand Conseil, d'une question non dépourvue de sagacité de la part d'une élue au parlement. Elle relevait entre autres le caractère abstrait de cette étude systématique qu'elle estimait au-dessus de la compréhension moyenne de nos élèves de 11 à 13 ans, cet âge étant celui où les élèves, de nos jours, quittent l'école primaire pour accéder au degré secondaire inférieur. La question posée est en fin de scolarité obligatoire, au moment où l'instruction civique prend sa pleine signification et sa place judicieuse et efficace parce que, à ce stade de leur scolarité, les adolescents vont aborder l'âge qui les rapproche de celui qui leur confère l'exercice de ces droits.

Le Conseil d'Etat s'exprime

En rappelant qu'à l'époque, pas très lointaine où une partie importante des élèves achevaient leur scolarité à l'école

primaire, il était judicieux que des cours leur soient donnés régulièrement... et avec profit. On se souvient de la maîtrise avec laquelle certaines classes, régulièrement entraînées, parvenaient à connaître le rouage des institutions et des autorités jusqu'à en prolonger l'intérêt au sein du foyer familial, au point parfois où des pères de famille éprouvaient de l'embarras à répondre ou à donner un avis. Actuellement la redistribution et l'orientation des effectifs préconisent que cet enseignement soit destiné au cycle d'orientation, en classes secondaires et dans les classes pratiques qui leur sont juxtaposées. Le Conseil d'Etat relève dans sa réponse que le cours systématique d'éducation civique n'est plus enseigné dans les classes primaires allemandes de 5^e et 6^e années. On se demande si cet abandon est venu de la base ou du sommet. Pour l'année 1974-75, cette matière n'est plus prévue non plus dans la partie française. En ce qui concerne la présente année scolaire, cet enseignement sera inséré à celui de l'histoire sous la forme d'incursions occasionnelles en civisme avec le souci

Le civisme, l'une des sources de l'esprit national ?

Il ne viendra à l'idée d'aucun enseignant de contester, sous prétexte de vouloir être de son temps, la valeur formatrice de l'éducation civique méthodiquement enseignée bien qu'elle comporte parfois des difficultés réelles lorsqu'il s'agit de faire appel à l'intuition. Branche abstraite, elle exige du maître qu'elle soit exposée à la cadence que devraient lui accorder un programme cohérent avec un horaire aussi fidèlement observé que possible. S'il est un enseignement qui ne supporte point une méthode purement livresque, c'est bien celui du civisme, branche de réflexion, d'observation, lequel ne saurait se contenter de résultats fragmentaires plus ou moins immédiats. Au contraire, il doit s'efforcer de projeter son éclairage et de fixer son objectif jusque dans la période de la vie où l'adolescent sera devenu apte à saisir les problèmes de la cité.

Directives toujours valables

On avait coutume jusqu'ici de s'inspirer des directives très suggestives du plan d'étude qui recommandait « qu'au cours des leçons de civisme, on fera toucher du doigt à l'enfant ses responsabilités de futur citoyen. On éveillera sa volonté de servir le pays par le travail, le vote, le service militaire, les impôts, par l'information personnelle, en un mot dans la vie active de la cité. Ainsi se crée lentement le sens civique, mais point le sentiment délétère qu'il serait inutile de vouloir influer sur la vie locale ou nationale sous prétexte que c'est l'affaire des gens nantis. En se préoccupant objectivement de former l'esprit civique à l'école, le maître doit se montrer impartial, ne jamais se permettre de juger les personnes, mais se borner à analyser les événements survenus. Cela ne veut pas dire que l'on fasse de la politique à l'école ». Qui s'y risquerait ?

L'intuition, une nécessité

L'enseignement de l'éducation nationale peut être illustré d'une intéressante variété de moyens, d'exercices relativement aisés à mettre en œuvre. Nous n'avons pas la prétention d'en brosser ici un catalogue plus ou moins exhaustif de crainte de froisser la faculté inventive de tant de maîtres qui ont réussi dans cette activité particulière. On notera au hasard les collections de matériel civique, les interviews, les consultations ou enquêtes auxquelles peuvent se livrer utilement les élèves, reproductions d'archives,

photocopies, l'audition de certaines assemblées, lectures et découpages de journaux, séances d'élection, commentaires d'élections et votations, visite aux registres communaux, etc. On conçoit bien que l'initiation à la vie de la cité soit l'aboutissement d'une préparation de longue haleine, calquée aussi souvent que possible sur les faits saillants de la vie communale, cantonale, fédérale. L'idéal ne serait-il pas de donner « envie » aux adolescents de devenir citoyens ? Dans maintes communes de Romandie, on a su fort bien conférer un éclat spécial à la « levée » des jeunes adultes parvenus à l'âge de la citoyenneté par des proclamations, distribution de diplômes, organisation de conférences, de forums ayant pour thème le ménage communal, l'exercice des droits civiques, l'éventail des partis politiques, etc.

Que dire de l'abstentionnisme ?

Dans quelle mesure l'école en est-elle responsable ? On accuse volontiers l'école de tant de maux dans la vie des collectivités, des individus. La désertion de la vie civique ne saurait certes être imputée uniquement aux déficiences, à la tiédeur peut-être de l'éducation civique. On évoque, pour expliquer cet état de choses, les causes les plus diverses par exemple : les attractions et les facilités qu'offre la vie moderne, le besoin d'évasion né en partie de la semaine de cinq jours, la propension aux voyages du weekend, la fuite vers les parages du silence, la conquête d'horizons plus vastes, les aisances offertes par la conjoncture. Suffit-il de s'apitoyer sur la désaffection que manifestent nos jeunes adultes à l'égard de la chose publique qu'ils disent être l'affaire de ceux qui en « profitent », l'apanage des cénacles restreints qui s'arrogent le droit de définir les principes d'une politique de circonstance, des officines secrètes où s'élaborent les listes électorales ? Il serait fort intéressant de déterminer l'âge, ou les

âges de ceux qui se cantonnent dans la non-participation à l'activité civique. Il n'en est pas moins vrai, qu'en dépit des causes connues ou cachées de l'abstentionnisme que la formation civique s'impose, à condition d'en définir le programme, de situer la période de la scolarité où cet enseignement offre l'impact le plus décisif.

C'est là que nous rejoignons ceux qui préconisent que l'initiation à la vie civique doive être confiée dorénavant au cycle d'orientation, c'est-à-dire aux deux degrés secondaires moyennant une judicieuse répartition des matières, selon une optique déterminée.

Signe d'évolution ?

Le décalage que subira désormais l'instruction civique vers les degrés secondaires n'a donc rien qui doive nous attrister, ni regretter les temps où on la confiait au cours supérieur de nos écoles primaires qui groupait en général les quatre dernières années (12-16 ans) de la scolarité. La réponse du Conseil d'Etat, à laquelle nous faisons allusion, quoique nuancée, va donc dans le sens de l'interpellation de l'honorable députée. Depuis à peine une décennie, on se rend compte que les temps ont bien changé partout ou presque, l'organisation scolaire a évolué, les effectifs sont établis de façon à tenir compte des temps nouveaux. Il faut convenir que l'école s'est considérablement rapprochée de la vie réelle, des besoins actuels. Directive ou non directive, l'école actuelle ou en devenir cherche ses assises, sa voie vers le façonnement de la génération présente. On lui souhaite bon vent, bon port et des navigateurs... bien inspirés.

A. Carrel.

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise :
Albert CARREL, Reichlen 2,
1700 Fribourg, tél. (037) 22 46 80.

Divers

Service de placements SPR

— France. La fille d'un collègue, mariée à Paris, enfant de 8 mois, cherche pour septembre **jeune fille au pair**, pour un an. Autres possibilités intéressantes en Suisse romande et en Angleterre.

— Mlle Gemma van Agt, 22 ans, maîtresse d'ouvrages et de branches mé-

nagères, cherche occupation en Suisse romande, 1 an dès septembre. Adresse : Stationstraat 16, HEEZE (Hollande).

— Angleterre et Allemagne, places au pair avec possibilités de suivre des cours. Places contrôlées.

André Pulfer,
1802 Corseaux

Normes minima pour garantir la liberté d'expression à la télévision

Résumé des conclusions du colloque du Conseil de l'Europe sur la télévision dans la société démocratique (Munich, 24-26 juin)

Des parlementaires européens, des responsables de premier plan des mass media et des chercheurs indépendants ont fait appel au Conseil de l'Europe pour définir des normes minima pour les Statuts des radio-télévisions dans les 17 pays membres*, afin de garantir à la fois la liberté d'expression et le plein développement du potentiel culturel et d'éducation des media. Ces normes pourraient être stipulées dans un Traité européen liant les gouvernements signataires.

Le Colloque international organisé par la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe du 24 au 26 juin à Munich sur « Le rôle et la gestion des télécommunications dans une société démocratique », a proposé d'inclure les points suivants dans les recommandations que la Commission transmettra à la session plénière de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en septembre 1974 à Strasbourg pour présentation aux gouvernements membres.

Le rôle de l'individu comme élément vital de la société démocratique était au centre des débats : son importance, ont constaté les participants au Colloque, avait été diminuée par le développement des mass media, et en particulier de la télévision au cours des 25 dernières années, tant dans la production d'émissions que du côté récepteur, dans l'audience.

Le colloque a souligné la nécessité de renforcer le contrôle démocratique de la gestion et de la politique des organisations de radio-télévision. Les participants ont présenté des suggestions pour associer le public à cette gestion par la participation par exemple de représentants d'associations de consommateurs, de syndicats, etc., et/ou la mise sur pied de conseils de communications. La démocratisation accrue du contrôle devrait impliquer une définition plus claire de la responsabilité rédactionnelle et ainsi une plus grande indépendance rédactionnelle.

En outre, les nouveaux progrès de la technologie des media devraient produire un plus grand accès du public aux nouvelles formes de communication (vidéo-

cassettes, câble, etc.), à condition qu'il reçoive la formation nécessaire à l'utilisation des nouveaux media. Cependant, le coût de la mise en place d'un tel pluralisme des media ne devrait pas être sous-estimé ni le fait que l'introduction de toute nouvelle technologie implique une décision politique, aux conséquences importantes (par exemple, affaiblir la presse quotidienne par l'introduction d'un service de nouvelles électronique). En même temps, toute décision de ce genre doit être prise dans la perspective des implications globales, c'est-à-dire « écolosques » dans problèmes des mass media.

Des propositions spécifiques ont été faites au Conseil de l'Europe pour entreprendre une étude internationale du financement des systèmes de communication présents et futurs, surtout concernant la télévision, et d'élaborer un statut

Les possibilités de créer une chaîne modèle pour le personnel des télévisions européennes de télévision et une association des téléspectateurs européens ont également été suggérées.

Le colloque de Munich était une suite donnée à un colloque international organisé par la Commission de la culture et de l'éducation de l'assemblée parlementaire en juin 1973 à Florence sur « La liberté de l'artiste dans la société ». Celui-ci a conduit à une Recommandation parlementaire aux gouvernements de ne pas troquer la liberté de l'individu pour des avantages commerciaux et autres dans les négociations de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Le rapport complet et les recommandations de la commission de l'assemblée tels qu'ils seront soumis à la session plénière de l'assemblée de septembre seront disponibles sous peu.

Les documents de la Conférence (voir ci-dessous) sont disponibles auprès du Service de presse du Conseil de l'Europe

en français et en anglais (avec des résumés en français, en anglais et en allemand).

Le président de la Commission de la culture et de l'éducation de l'assemblée parlementaire et futur secrétaire général du Conseil de l'Europe, M. Georg Kahn-Ackermann participait au colloque dont la présidence était assurée successivement par M. Jakob Aano (Norvégien, Parti chrétien du peuple), et M. Franz Karasek (Autrichien, Parti du peuple).

Des rapports ont été présentés par :

— M. Edward Ploman, directeur exécutif de l'International Broadcast Institute Ltd. (Suède).

« Incidences de l'évolution des techniques de communication ».

— Prof. Clemens Munster (République fédérale d'Allemagne), M. Anthony Smith, Fellow of St. Anthony's College, Oxford, et Mme Mary Whitehouse, Honorary General Secretary of the National Viewers' et Listeners' Association (Royaume-Uni).

« La Télévision et l'Individu »

— M. Robert Wangermee, directeur général de la Radiodiffusion Télévision belge, et prof. Abraham Moles, directeur de l'Institut de Psychologie sociale à l'Université de Strasbourg.

« La Télévision et la Société ».

— M. Roger Errera, maître des Requêtes au Conseil d'Etat, Paris, et M. Anthony Smith.

« La gestion de la télévision dans une société démocratique ».

— M. Riza Cercel, parlementaire turc.

« La gestion de la radio-télévision en Turquie ».

— Rapport sur les télécommunications dans une société démocratique par M. Giacomo Sedati, président honoraire de la Commission parlementaire sur les transmissions radiotélévisées, Italie.

Conseil de l'Europe

Itinéraire grammatical 5^e année

par J. Grunenwald et H. Mitterand

L'**Itinéraire Grammatical 2**, classe de 5^e, est fidèle à la méthode inaugurée avec le livre de 6^e. L'objectif reste double : d'une part, approfondir et affiner la **compétence verbale** de l'élève : d'autre part, lui permettre d'acquérir une **connaissance explicite des structures** et du fonctionnement de la langue française. La voie d'approche consiste à favoriser le plus pos-

sible la production d'**une parole naturelle**, tantôt sous la forme orale, tantôt sous la forme écrite, puis de faire observer et analyser par l'élève lui-même les énoncés qu'il a produits.

Les auteurs s'écartent, par conséquent, de la grammaire académique, qui commençait par énoncer des règles et une nomenclature, puis proposait des exercices de pure reconnaissance terminologique.

* Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, France, République fédérale d'Allemagne, Islande, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Suède, Suisse, Turquie, Royaume-Uni.

La grammaire moderne enseigne à décrire les éléments morphologiques et les agencements syntaxiques, sur tous les registres de la langue, et à produire des énoncés dérivés des modèles ainsi mis à jour. C'est une discipline d'**observation** et de **réflexion**, qui d'une certaine manière dépasse en importance toutes les autres, puisqu'elle s'attache au **langage**, instrument commun et indispensable à toutes les sciences et à toutes les activités humaines.

Les auteurs s'écartent aussi d'une démarche qui donnerait un privilège exclusif à l'étude de l'énoncé tout fait, et qui ne s'intéresserait qu'à décrire des phrases-types imposées, sans tenir compte de la **situation d'apprentissage**, des conditions concrètes de l'**énonciation**. C'est pourquoi un aspect pédagogique et linguistique primordial de ce livre réside dans les **amores** de chaque séance. Celles-ci font une large part aux thèmes, aux formes de messages oraux et écrits, aux images que la vie quotidienne propose ou impose aux enfants, ainsi qu'aux personnages de leurs lectures familiaires. Rien n'empêchera la classe d'enrichir et de diversifier ces matériaux, sur les mêmes modèles.

Enfin, comme en 6e, le travail des élèves se répartit entre la conduite de la leçon et les exercices d'application. Au cours de la leçon, le jeu des observations et des questions est un **dialogue de recherche collective**, faisant appel, sans ar-

rêt, à l'observation, au raisonnement et — ne la négligeons pas — à la mémoire. Rien n'est acquis qui n'ait d'abord été découvert ou retrouvé par les élèves eux-mêmes. Les **condensés**, que signale la petite chouette, servent à synthétiser, à fixer, à expliciter dans un langage précis ces acquisitions. Les tests récapitulatifs permettent, trois fois dans l'année, une évaluation des connaissances.

Chaque leçon est donc un travail organisé sur la langue. Les exercices et travaux dirigés en forment le prolongement et la vérification. Ils sont conçus dans le même esprit qu'en 6e: d'un côté, **des exercices de type structural** (adjonction, substitution, effacement, exercices à trous, transformations, exploitation d'un modèle); de l'autre, **des activités d'énonciation personnelle**, suscitées à partir d'un thème vivant, et exploitant un mécanisme donné: par exemple, la phrase segmentée. Certains exercices sont destinés plutôt aux élèves de niveau fort (ils sont marqués du signe *). Pour le soutien des élèves de niveau moins avancé, et de façon générale pour les exercices de renforcement, on pourra utiliser le fascicule de Travaux pratiques qui est annexé à l'Itinéraire Grammatical 2.

Paru le 15 mai 1974 aux
Editions Fernand Nathan - 9, rue Mé-
chain - 75680 Paris Cédex 14
Prix : 22 fr. 50.

présidence de M. U.-P. Trier (Zurich) pour sa 18e séance plénière. Elle informe que le rapport final de la **Commission d'experts** pour l'introduction et la coordination de l'**enseignement des langues vivantes** — version allemande — est sorti de presse le 14 juin 1974.

Les versions française et italienne sont en préparation. Le rapport contient des propositions relatives à l'introduction précoce de l'enseignement de la première langue étrangère à l'école primaire et à sa coordination. Pour la Suisse alémanique, elle propose le début de l'enseignement du français en 4e année scolaire.

En ce qui concerne l'enquête relative à l'**enseignement des mathématiques** et l'état actuel de son développement dans les différents cantons, les résultats sont maintenant à disposition. L'enquête a en outre démontré qu'il serait judicieux d'organiser une réunion informative qui permettrait un échange d'informations sur les objectifs et les expériences faites, informations nécessaires pour la coordination. La Commission pédagogique soumettra à la Conférence DIP une proposition détaillée dans ce sens. Au cours de la même séance, les membres de la Commission pédagogique ont délibéré sur le travail accompli et sur les tâches futures.

La **Commission de l'enseignement secondaire** s'est réunie à son tour le 6 juin 1974 sous la présidence du conseiller d'Etat F. Jeanneret (Neuchâtel). Elle a pris connaissance de la première évaluation du rapport « Enseignement secondaire de demain » ainsi que de l'état des travaux du rapport final de la Commission d'experts « Formation des enseignants de demain ». Ce rapport sera prochainement terminé. La commission prévoit des rapports spéciaux concernant les écoles du degré diplôme ainsi que la formation des professeurs de l'enseignement secondaire (supérieur). Les travaux préalables sont en cours.

Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Communiqué de presse

Première évaluation partielle du rapport « Enseignement secondaire de demain »

Après un premier examen rapide effectué par le secrétariat de la Conférence DIP à la fin de la consultation, on dénombre 167 prises de position sur le rapport « Enseignement secondaire de demain ». Celles-ci se répartissent comme suit: autorités scolaires (cantonales et communales) 27 réponses; instances fédérales (commissions, divisions de l'administration) 6; organes responsables pour certains secteurs de l'école (p. ex. Conférences des recteurs, commissions scolaires, inspecteurats) 20; associations d'enseignants 53, institutions pédagogiques 3; associations professionnelles non pédagogiques 5; écoles particulières 40; associations d'étudiants 4; autres groupements 9; prises de positions individuelles 3.

Le Comité de la Conférence DIP a

nommé une commission ad hoc qui est chargée d'évaluer le contenu de ces prises de position.

Les 7 et 8 juin 1974, la **Commission pédagogique** s'est réunie à Belp, sous la

les problèmes politiques et techniques qu'implique la télécommunication par satellite. Des représentants de la radio, de la télévision et de l'administration fédérale étaient au nombre des invités.

Société suisse d'études africaines

Le 23 février 1974 était fondée à Berne la Société suisse d'études africaines. Un groupe de travail constitué à cet effet

a examiné toutes les questions d'organisation et a soumis ses propositions à l'assemblée constitutive. A ce jour, une soixantaine de personnes ont déclaré leur intérêt pour une telle société.

La Science appelle les Jeunes

Un accord sur le financement des camps scientifiques est intervenu entre la Commission nationale suisse pour l'UNESCO et la Fondation La Science appelle les Jeunes. Cet accord garantit l'organisation des camps pour l'année prochaine.

C'est en 1968 que la Commission nationale suisse pour l'UNESCO a organisé les premiers camps scientifiques, dont le succès a, depuis, été remis en question pour des problèmes d'ordre financier. En 1974, la Fondation La Science appelle les Jeunes contribuera au financement des camps, dans la mesure de ses possibilités, jusqu'à concurrence de Fr. 30 000.—. La Commission demeure responsable des questions d'organisation administrative alors qu'un groupe de travail constitué de représentants de la Fondation et de la Commission s'occupera du recrutement des participants.

Colloque international sur l'éducation permanente

Au début du mois d'octobre 1974 la Commission nationale suisse pour l'UNESCO organisera à Lenzburg un colloque international sur la formation des cadres moyens dans la perspective de l'éducation permanente.

Rappelons que l'UNESCO a accordé une contribution financière de 3000 dollars à la Suisse pour la réalisation de ce

projet. Le colloque de Lenzburg sera la suite de celui qui a été organisé en 1972 à Grenoble par la Commission nationale française en vue de la 3^e Conférence mondiale sur l'éducation des adultes, conférence qui a eu lieu la même année à Tokyo.

Enthousiasme pour les Organisations internationales

Le concours sur les organisations internationales lancé à l'occasion du 20^e anniversaire des écoles associées de l'UNESCO en Suisse a remporté un vif succès. Un premier bilan montre que 150 enfants ont envoyé des dessins sur le thème « Mon ami de... », 13 élèves des écoles secondaires ont réalisé une enquête auprès du public sur les Organisations internationales, alors que 50 étudiants d'écoles normales, de gymnases et d'écoles professionnelles ont rédigé des dissertations sur ce même sujet. Le jury composé de membres du corps enseignant et de représentants des autorités siégera dans les semaines à venir.

Nouveau magazine culturel

Le premier numéro de « Cultures » vient de paraître. Publié par l'UNESCO et les Editions de la Baconnière, ce périodique — on pourrait dire ce livre — comprendra en moyenne 250 pages, et paraîtra, en anglais et en français, quatre fois par an.

Le but de « Cultures » n'est pas seulement de familiariser ses lecteurs avec différentes formes de culture, mais également d'analyser les modifications du concept même de la culture.

Le sujet du premier numéro est intitulé « Musique et Société ». On y trouve, à côté d'interviews de musiciens de renom tels que Pierre Boulez, Yehudi

Menuhin et Ravi Shankar, une étude du rôle de la musique dans la société contemporaine.

Concours international de photo « Un monde pour tous »

L'ONU ayant proclamé l'année 1974 « Année mondiale de la population », la Photokina Köln organise, en collaboration avec la Commission allemande pour l'UNESCO et la Landesarbeitsgemeinschaft « Jugend photographiert und filmt (Nordrhein-Westfalen) », un concours international de photographie sur le thème « Un monde pour tous ». Le concours est patronné par l'ONU et les organisations spéciales concernées par l'Année mondiale de la population, par l'Association mondiale de la jeunesse « WAY », l'Association internationale d'art photographique « FIAP » et la Lufthansa.

La participation est ouverte à tous. Les travaux retenus par le jury, composé de spécialistes, seront exposés pendant trois semaines à la Kunsthalle de Köln lors de la « Photokina 74 », après quoi ils feront l'objet d'une exposition itinérante à travers différentes villes de la République fédérale d'Allemagne. Les meilleurs travaux seront récompensés par des prix de l'ONU, de la FIAP et de la Photokina ainsi que par des voyages intercontinentaux offerts par la Lufthansa.

Le but du concours, en relation avec l'année mondiale de la population, est de montrer les conditions et modes de vie dans divers pays d'une part, et d'autre part, les relations entre niveau de vie et conditions économiques, technologiques, sociales, culturelles et politiques.

Le règlement du concours peut être obtenu au secrétariat de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO, Eigerstrasse 80, 3003 Berne.

Les chemins de fer MARTIGNY - CHATELARD et MARTIGNY - ORSIÈRES

vous proposent de nombreux buts pour promenades scolaires et circuits pédestres

Salvan — Les Marécottes — La Creusaz
Le Trétien — Gorges du Triège — Finhaut
Barrage d'Emosson — Chamonix — Mer de glace par le chemin de fer du Montenvers

Réductions pour les écoles.

Renseignements : Direction MC-MO, 1920 Martigny 1. Téléphone (026) 2 20 61.
Service automobile MO, 1937 Orsières. Téléphone (026) 4 11 43.

Verbier — Fionnay — Mauvoisin — Champex
La Fouly — Ferret
Vallée d'Aoste par le tunnel du Grand-Saint-Bernard

UN MATÉRIEL D'ENSEIGNEMENT RENOUVELÉ POUR L'ÉTUDE DE L'HISTOIRE

E. Giddey : HISTOIRE GÉNÉRALE DU XIV^e AU XVIII^e SIÈCLE.

Manuel d'enseignement secondaire. Collection Payot d'histoire générale, N° 2. Formation des états modernes, évolution sociale et faits de civilisation, de la fin du Moyen Age à la veille de la Révolution française. Avec 4 chapitres d'histoire suisse. Appendice : vocabulaire historique. Préface de Georges Panchaud.

Relié, 312 pages, 189 illustrations dont 57 cartes et schémas, 4^e édition entièrement refondue, 1974. **Fr. 28.—**



G.-A. Chevallaz : HISTOIRE GÉNÉRALE DE 1789 A NOS JOURS.

Manuel d'enseignement secondaire. Collection Payot d'histoire générale, N° 3. Les aspects politiques, économiques et sociaux de l'histoire mondiale, de la Révolution française à 1973. Avec 4 chapitres d'histoire suisse. Appendice : Institutions politiques. Préface de Georges Panchaud.

Relié, 480 pages, 320 illustrations dont 105 cartes et graphiques, 4^e édition entièrement refondue, 1974. **Fr. 33.—**



F. et J.-J. Bouquet, J. Herman, L. Hubler : 150 DOCUMENTS D'HISTOIRE GÉNÉRALE 1789-1973.

Manuel d'enseignement secondaire. Choix de textes incitant à aborder l'histoire contemporaine sous divers aspects : diplomatique, politique, militaire, économique, social, artistique, scientifique, religieux, anecdotique, vie quotidienne. Documents de première main en majeure partie, mais aussi matériel déjà élaboré (statistiques, etc.). 13 documents concernant l'histoire de la Suisse.

Broché, 184 pages, 1974. **Fr. 16.80**

150 documents
d'histoire générale

1789-1973

FRANÇOISE ET JEAN-JACQUES BOUQUET
JACQUES HERMAN
LUCIENNE HUBLER

PAYOT LAUSANNE

EDITIONS PAYOT LAUSANNE

STAGE DE MARIONNETTES

Du 7 au 13 octobre 1974, aux Verrières, Neuchâtel.

Sensibilisation à l'expression, construction, jeu, application directe avec des enfants et pré-adolescents.

Garderie d'enfants gratuite (12 mois à 5 ans).

Prix : entre Fr. 240.— et Fr. 300.— suivant le nombre de participants.

Inscriptions et renseignements : Centre de loisirs, Boîne 31, 2000 Neuchâtel. Tél. (038) 25 47 25.

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS :

Une nouvelle collection chez **TIME LIFE** : « Technique des sports » - 8 titres parus : « La pêche à la mouche » - « Le golf » - « Le basketball » - « L'équitation » - « L'athlétisme » - « La voile » - « Le volleyball » - « Le tennis » - chaque volume à **Fr. 8.60**

Editions de l'HOMME

Y. ST-ARNAUD, « La personne humaine » (introduction à l'étude de la personne et des relations interpersonnelles). **Fr. 20.—**

Editions BONNE

L. GORNY, « Croisés et templiers ». **Fr. 54.—**

Editions NATHAN

Haroun TAZIEFF, « 25 ans sur les volcans du globe » (nombreuses photographies en couleurs). **Fr. 30.10**
A. BROSSET, « Mammifères sauvages de France et d'Europe de l'Ouest ». **Fr. 38.40**

Librairie LTL — Rue Vignier, 3 — 1205 **GENÈVE**
Tél. 29 86 25.

**CHAMEAU - CHÈVRE
LAMA - MOUTON**

A FILER

Matières premières pour loisirs artisanaux
Tissage - Macramé - Tricot - Crochet
Filage - Batik - Bougie

BON

COCKTAIL
d'ÉCHANTILLONS
SACO SA dép : MAPLA
Valangines 3
2006 Neuchâtel
SVP
Nom et adr. en lettres
d'imprimerie

A NEUCHÂTEL, rue Saint-Honoré 5

Reymond

La librairie sympathique où l'on bouquine
avec plaisir

Belet & Cie, Lausanne

Commerce de bois. Spécialiste pour débitage de bois pour classes de travaux manuels.
Université 9, tél. 22 82 51.
Usine : chemin Maillefer, tél. 32 62 11.

CAFÉ ROMAND

St-François

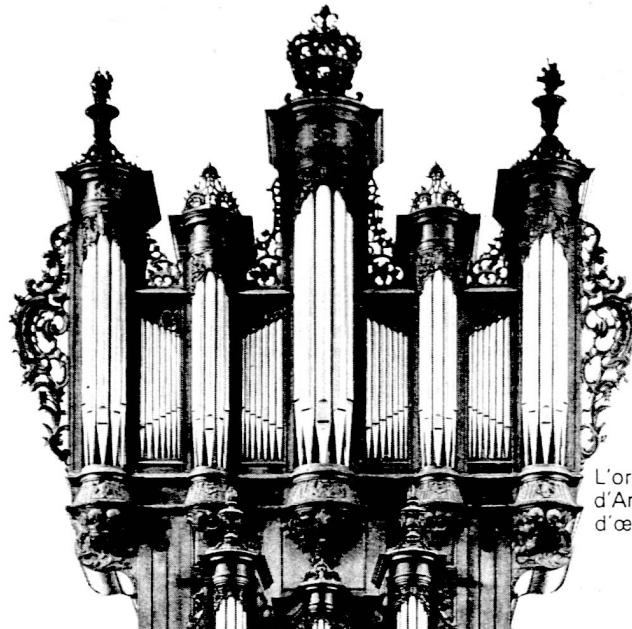
Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie

L. Péclat

Pour vos imprimés  une adresse

**Corbaz s.a.
Montreux**

22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62



L'orgue Silbermann
d'Arlesheim — un chef
d'œuvre d'autrefois.

Même le musicien en herbe



Un chef d'œuvre
contemporain:
le Philicorda
GM 760.

se voit vite gratifié des plus belles sonorités.

Il n'est pas nécessaire de faire ses premières gammes sur un orgue Silbermann pour avoir ensuite — avec un peu de chance et beaucoup de patience — le privilège de pouvoir jouer un jour sur cet instrument.

D'autant qu'il est bien plus facile d'apprendre sur un Philicorda.

Non pas que cet instrument moderne vous épargne tout effort, mais parce qu'il est plus à votre portée: le Philicorda est même si petit qu'il peut éliére domicile dans n'importe quelle salle de cours. Et même trouver place dans le salon d'un petit trois-pièces.

Son envergure et sa séduction ne résident pas dans ses dimensions, mais bien dans la beauté de ses timbres. Et sa puissance sinus de 20 watts est de taille à flatter l'acoustique d'une petite église ou d'une salle de paroisse.

Quant à ses haut-parleurs, ils sont si beaux parleurs que vous jureriez être assis au clavier d'un orgue d'église. Ou d'un orgue de cinéma. Avec la complicité d'un pédalier (Mechels) à 27 touches, de deux claviers à 49 touches, des quatre possibilités de couplage des 16 registres, des effets spéciaux (écho, vibrato, etc.), des multiples réglages de volume... Tout cela, bien sûr, grâce aux ressources infinies de l'électronique Philips.

Apprendre à jouer sur un orgue Philicorda — cela en vaut la peine. Et c'est un vrai plaisir de savoir jouer quand on possède un pareil instrument.

J'aimerais en savoir davantage sur les possibilités, les caractéristiques techniques, les dimensions exactes et le poids du Philicorda GM 760 avec pédalier à 27 touches (Vollpedal). Voulez-vous me faire parvenir une documentation détaillée.

J'aimerais également des détails sur l'orgue Philicorda GM 760 avec pédalier à 13 touches, l'orgue Philicorda GM 758 et l'orgue Philicorda 754.

Nom:

Rue:

NP/Localité:

Veuillez adresser ce coupon
à Philips SA, dépt. RGTT,
Edenstrasse 20, 8027 Zurich.

PHILIPS